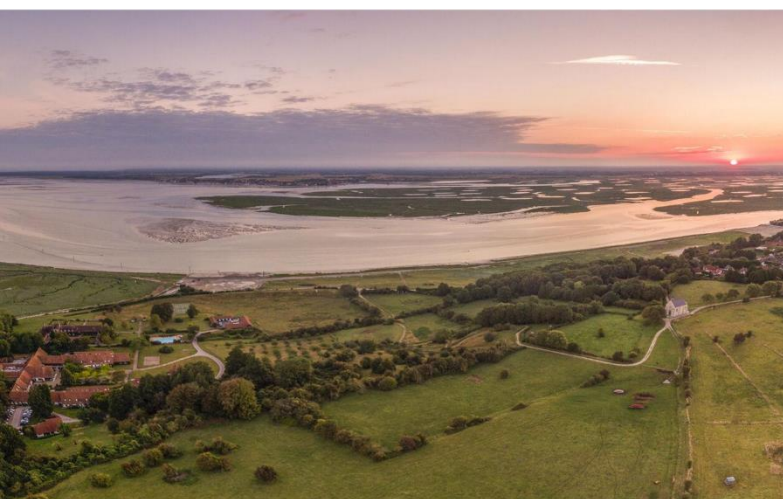




Point d'avancement de la territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

*Conférence des Parties (COP) en
Hauts-de-France*

Feuille de route préliminaire



*Bertrand GAUME,
Préfet de la région Hauts-de-France*

La France a engagé un exercice inédit, en élaborant, au niveau national, une planification écologique pour répondre aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales.

L'objectif poursuivi est bien de nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Pour cela, il nous faut préserver la biodiversité, mieux gérer nos ressources essentielles et baisser en sept ans, nos émissions de gaz à effet de serre, autant que ce que nous sommes parvenus à les baisser, ces trente dernières années.

Il nous faut accélérer drastiquement nos processus de transformation.

Si cet effort paraît de prime abord colossal, les travaux du secrétaire général à la planification montrent que le chemin existe, et que la marche à franchir est, somme toute, raisonnable pour chacun. La gageure de l'exercice repose surtout sur notre capacité collective à mener une action résolue, immédiate et coordonnée entre acteurs, dans un processus où chacun – Etat, collectivités, secteurs économiques et citoyens – prend sa part.

Dès lors, nous avons besoin, ensemble, d'arrêter un cadre commun de pilotage qui nous permette de coordonner, d'évaluer et d'enrichir rapidement nos actions, sans pour autant faire table rase de tous les dispositifs et cadres d'actions d'ores et déjà établis.

Nous ne partons évidemment pas de rien ! Les acteurs des Hauts-de-France sont déjà largement mobilisés sur les projets de la transition écologique et de nombreux projets sont exemplaires. Pour aller plus vite et plus loin, nous avons besoin de pouvoir « nous compter » régulièrement et d'améliorer davantage la mise en convergence de nos efforts. La planification écologique propose ce cadre méthodologique commun à tous les territoires de France.

Les Hauts-de-France, forts d'un engagement de longue date sur les démarches de transition écologique, initiateurs de la démarche REV3, tout en ayant investi sur une stratégie de réindustrialisation et de souveraineté, doit pouvoir faire valoir ses attentes, mais aussi sa contribution, vis-à-vis de l'échelle nationale.

Point d'avancement de la COP pour la territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Chapitre 1 | Présentation du cadre général de la démarche _____ 6

Une planification écologique élaborée au niveau national _____ 6

Principes pour une territorialisation de la planification écologique _____ 9

Chapitre 2 | Méthodologie de co-construction en Hauts-de-France _____ 13

Engager un processus pour « se compter » _____ 13

Construire à partir des projets de territoire _____ 15

S'appuyer sur les dynamiques et instances en place, travailler la mise en convergence _____ 15

Structuration du collectif de travail _____ 17

Articuler l'offre d'ingénierie autour des projets de territoire _____ 17

Association des partenaires _____ 19

Étapes de travail réalisé _____ 20

Chapitre 3 | Un premier diagnostic construit sur le retour des collectivités_ 21

Le questionnaire _____ 21

L'expression croisée des territoires _____ 22

Les cahiers thématiques des leviers _____ 28

Le diagnostic en synthèse _____ 29

Point spécifique sur la COP en Somme _____ 42

Chapitre 4 | Accompagner l'émergence des projets sur les territoires _____ 43

Le choix des leviers travaillés pour préparer les débats territoriaux _____ 43

Les travaux des groupes thématiques _____ 44

Les débats territoriaux _____ 48

Nous avons entendu _____ 50

Chapitre 5 | Premiers chantiers en Hauts-de-France _____ 53

Engagement des travaux sur la décarbonation de l'industrie _____ 53

Déploiement des dispositifs du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire _____ 61

Ils ont contribué, ils se sont lancés _____ 66

Des outils pour vous aider dans vos projets _____ 68

Chapitre 6 | Construisez avec nous les prochaines étapes _____ 71

Nous vous attendons en septembre _____ 71

Une feuille de route consolidée à l'automne _____ 72

Une prise en compte dans les nouveaux contrats de réussite pour la transition
écologique (CRTE) avant fin 2024 _____ 72

Un tour 2025 de la COP à construire _____ 73

Contribuez ! _____ 76

Chapitre 1 | Présentation du cadre général de la démarche

Les Conférences des Parties (COP) régionales sont mises en place pour contribuer au **processus de planification écologique** engagé par le président de la République en mai 2022, elles en constituent la phase d'opérationnalisation à l'échelle territoriale.

Une planification écologique élaborée au niveau national

La planification écologique, établie au niveau national, vise à répondre aux objectifs de protection de l'environnement fixés à horizon 2030 et 2050 dans le cadre de la **stratégie européenne « Fit for 55 »**, conformément aux engagements internationaux de la France pris dans le cadre de l'**Accord de Paris**. Un plan complet de transition, incluant la baisse des émissions de gaz à effet de serre, des mesures d'enrayement de l'effondrement de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique a été élaboré au niveau national.

Ce plan, qui a été élaboré en associant de très nombreuses parties prenantes, propose **un cadre d'action collectif**. Il détaille, secteur par secteur, les tenants et aboutissants de la transition à opérer, tout **en prenant en compte la dimension systémique** des évolutions nécessaires.

En tenant compte des évolutions tendancielles, comme des nécessaires efforts de sobriété, **il propose un « chemin », ambitieux mais réaliste**, pour tenir les objectifs du « Fit for 55 ».

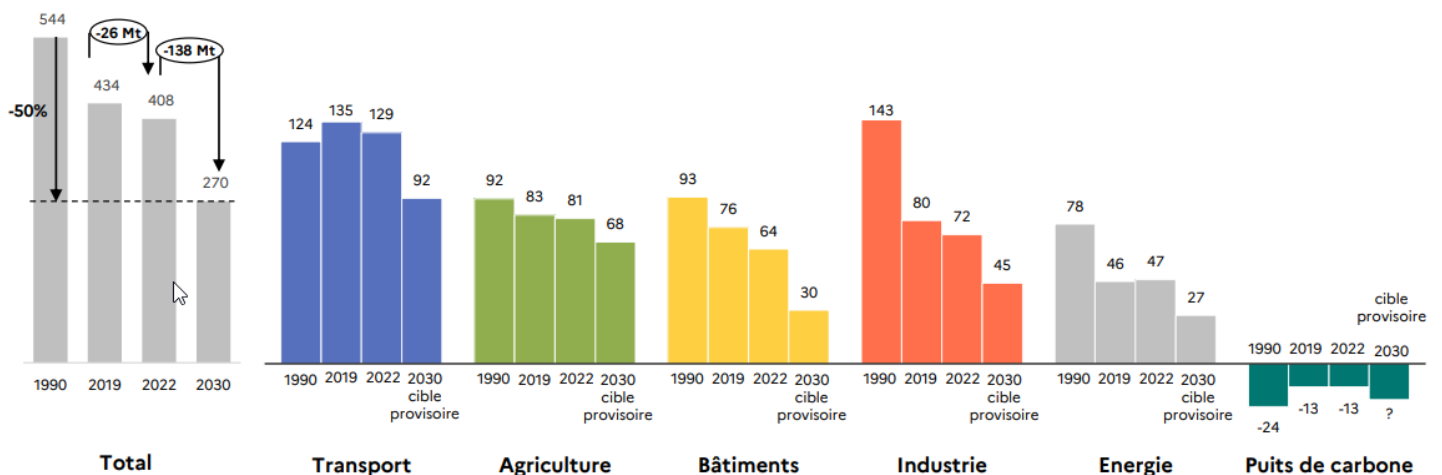
Le plan, et l'ensemble des analyses conduites, sont disponibles en ligne sur le site du Secrétariat général à la planification écologique :

<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte>

Une déclinaison du plan par secteur, des leviers d'action pour agir

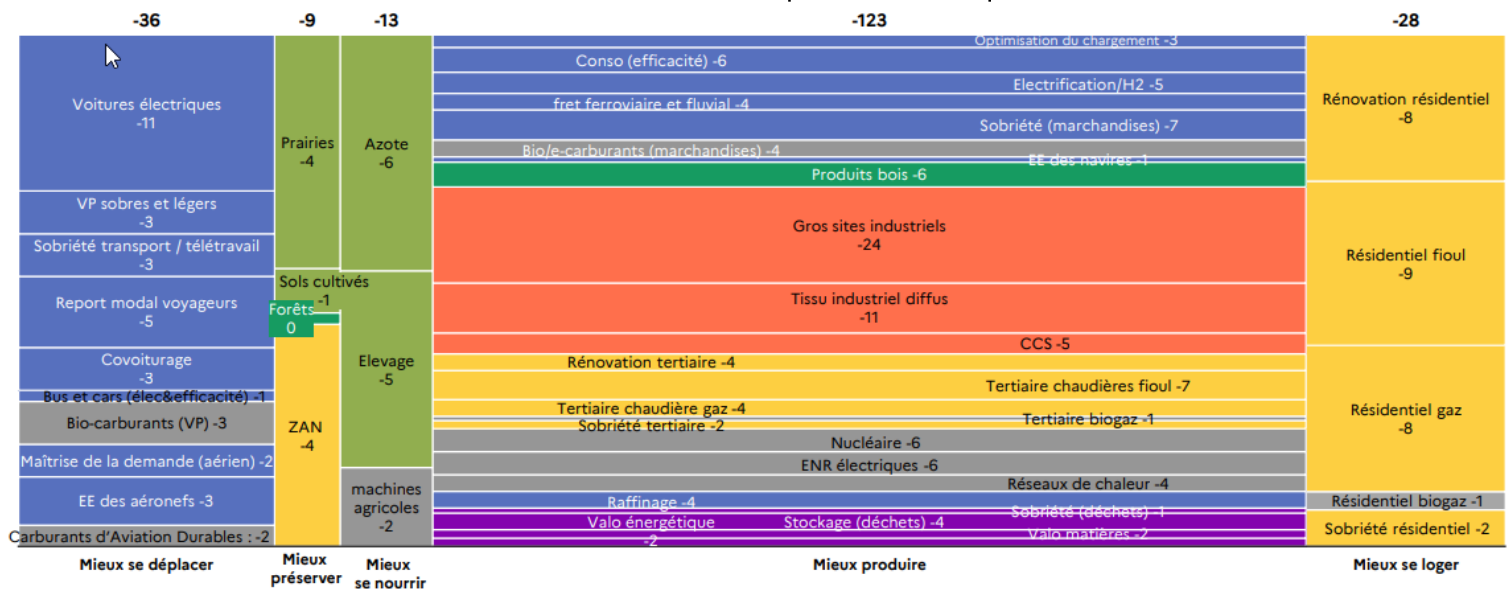
Ce cadre national pose ainsi, en synthèse, des attendus de transition par secteur, en millions de tonnes équivalent CO2 par an.

Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030 (en MtCO2e/an)



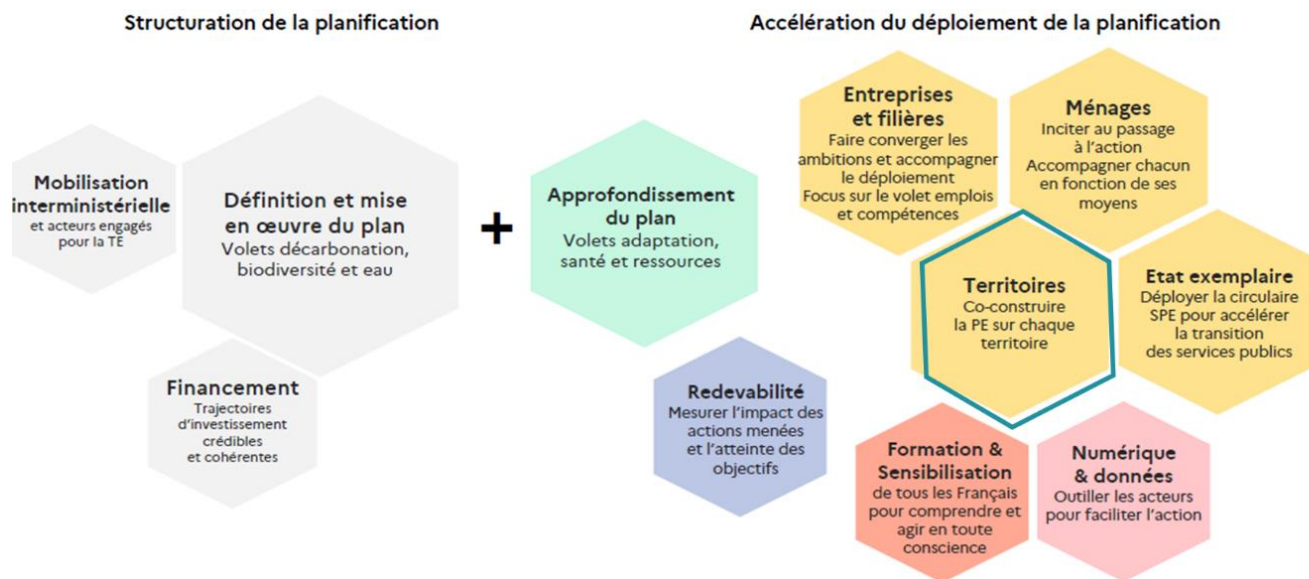
Afin d'atteindre cette cible de réduction des émissions de GES, et en s'appuyant sur les analyses systémiques et sectorielles, des leviers d'action, très concrets, ont été définis.

Chaque levier doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux en générant une baisse formalisée ici en millions de tonnes équivalent CO2 par an :



Panorama national des leviers de décarbonation

Après une première phase de structuration, le travail se poursuit



Le travail engagé en 2022 et 2023 se poursuit en 2024 au niveau national.

Le premier plan national a vocation à être enrichi, au-delà des volets décarbonation, biodiversité et eau en intégrant les dimensions liées à l'adaptation au changement climatique, et celles liées à la santé et à l'environnement.

Le suivi du plan doit s'appuyer sur un chantier numérique et données, qui doit rendre accessible et interopérable toute l'information nécessaire à tout un chacun, et permettre une mesure fiable des impacts des actions menées.

La sensibilisation, la formation, et l'incitation au passage à l'action, sont également des chantiers à part entière. L'Etat a d'ailleurs lancé un plan de formation de ses agents sans précédent.

Pour la mise en œuvre du plan, les compétences et l'emploi doivent être accompagnés, filière par filière.

Et, dans ce processus général, l'Etat se doit d'être exemplaire en engageant la transition de ses services publics.

La territorialisation de la planification écologique constitue le chantier central de ce dispositif. Il appartient aux conférences des parties, dans chaque région, de s'approprier les éléments issus de ce cadre national pour proposer sa feuille de route 2030.

Principes pour une territorialisation de la planification écologique

La conférence des parties (COP) régionale est mise en place pour poursuivre les travaux de planification écologique engagés au niveau national.

Cette démarche est fondée sur la co-construction d'une feuille de route régionale partagée, qui acte auprès du niveau national, l'engagement des acteurs en région pour contribuer aux trajectoires de transition de la France.

Cette feuille de route a vocation à être amendée, corrigée, enrichie chaque année, pour :

- Pour prendre en compte les nouvelles dimensions de la planification qui auront été travaillées au niveau national, comme par exemple la dimension adaptation au changement climatique, qui doit faire l'objet d'un plan national partagé en 2024 ;
- Intégrer de nouvelles contributions, et projets du territoire ;
- Faire évoluer, après évaluation les engagements pris en année N, en année N+1.

L'approche des COP régionales est donc itérative.

Et dans ce dispositif, les réflexions sur le territoire nourrissent les travaux nationaux et les travaux au niveau national structurent et alimentent les travaux sur le territoire.

Des éléments méthodologiques à adapter en région

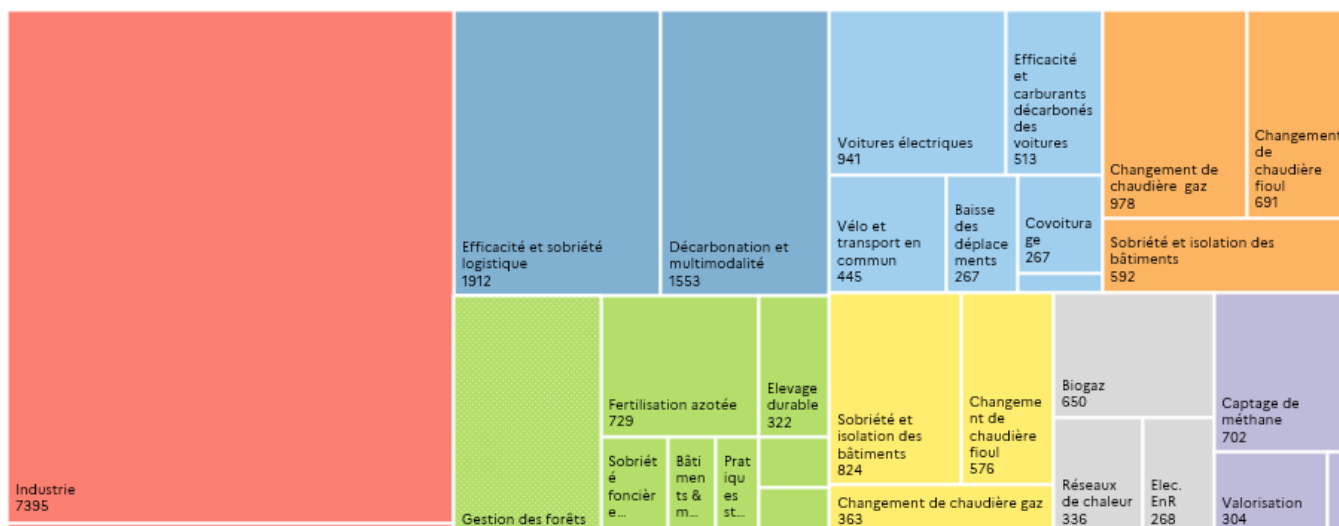
Le panorama des leviers d'action permettant de rendre possible les trajectoires sectorielles de décarbonation, établi au niveau national, a été décliné au niveau territorial.

Ainsi deux propositions de panoramas des leviers régionaux ont été faites. N'ont été gardé que les leviers d'actions qui sont effectivement à la main des acteurs en région.

Le premier présente les leviers de décarbonation, assortis d'une estimation des émissions en milliers de tonnes équivalent CO₂ à éviter entre 2019 et 2030.

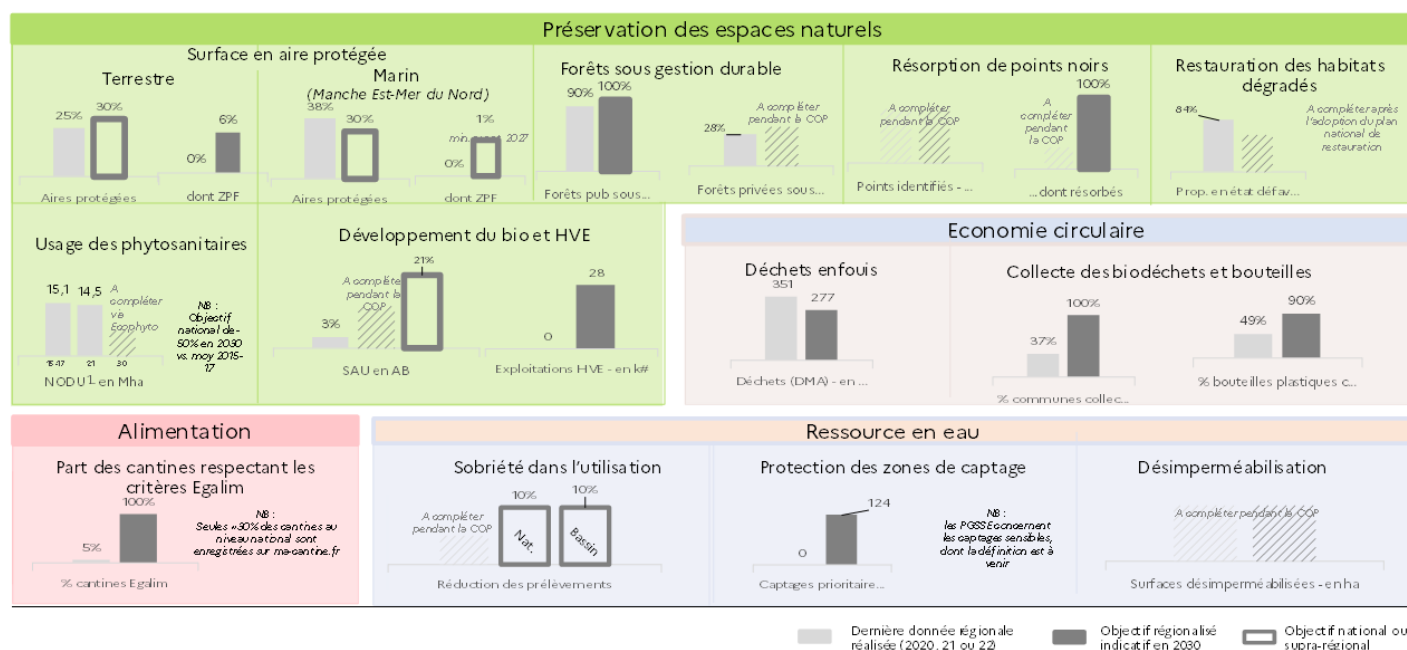
Le second présente les objectifs à atteindre en 2030 en matière de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, en matière d'économie circulaire et pour une alimentation durable.

Ces deux panoramas sont une première proposition. Ils sont à mettre en débat, pour appropriation et ajustement, au niveau régional.



- (1) Produits bois : 174 ktCO₂e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO₂e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO₂e. (5) Gestion des prairies : 108 ktCO₂e.
(6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO₂e. (7) Prévention des déchets : 60 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de décarbonation Hauts-de-France

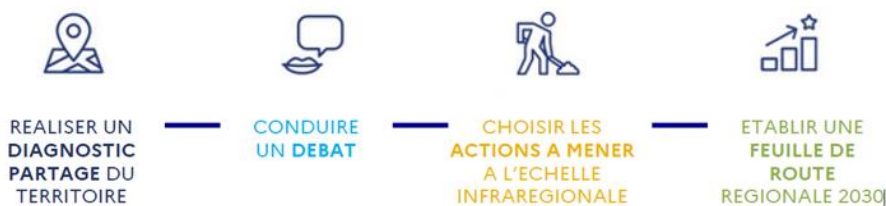


Panorama des leviers de protection des ressources et de la biodiversité Hauts-de-France

L'enjeu de la démarche est de trouver l'alignement entre les objectifs nationaux et les objectifs locaux, et de mettre en place le pilotage nécessaire à la réalisation de cet alignement.

Etapes principales

Sur cette base, une démarche de **territorialisation de la planification écologique** est engagée, elle vise à bâtir une vision partagée et un cadre commun d'action entre les différents acteurs territoriaux, sur toutes les thématiques envisagées de manière systémique. Pour ce faire, la démarche se décompose en **quatre grandes étapes** :



La démarche nationale de territorialisation

Le diagnostic était à construire au printemps 2024, sur les bases de l'analyse du questionnaire transmis aux collectivités locales. L'objectif était bien de faire un état des lieux de la bonne appropriation, ou pas, par les territoires, des différents leviers proposés.

Les modalités du débat ont été laissées à l'appréciation de chaque région. Il est à noter cependant que la tenue des élections européennes, puis des législatives, et le respect des périodes de réserves associées, ont rendu les mois de mai et de juin peu propices aux débats territoriaux.

La remontée de la présente feuille de route préliminaire fin juillet est une étape importante. Cette première formalisation des avancées de la COP Hauts-de-France doit permettre au SGPE une lecture des dynamiques à l'œuvre pour chacune des régions, et en tenir compte dans les exercices en cours de programmation, notamment budgétaires, pour 2025.

Entre juillet et septembre, **la tenue des débats avec les territoires** permettra d'enrichir cette première feuille de route préliminaire et de formaliser un premier plan d'actions. La consolidation des retours que chaque acteur aura bien voulu faire à cette présente sollicitation, permettra de compléter ce premier tour 2024 et de tracer les pistes d'actions pour poursuivre ce travail.

La feuille de route, pour ce tour 2024 sera remontée à l'automne au SGPE.

Les points de sortie de la COP régionale 2024

Le secrétaire général à la planification écologique (SGPE) attend 4 points de sortie à la COP régionale 2024 :

1. Le premier objectif de la COP régionale est de déterminer dans quelle mesure **les parties prenantes sur le territoire sont alignées avec les objectifs** proposés par l'échelon national. Les acteurs du territoire sont invités à valider l'effort qu'ils imaginent possible collectivement, les échéances et la répartition des efforts entre les différents secteurs.
2. Le second objectif est la formalisation d'un **état des lieux partagé du territoire**, fondé sur l'analyse des réponses des collectivités au questionnaire ad hoc dont la passation a eu lieu en début de démarche.
3. Le troisième objectif est de structurer **le plan d'action régional** (cœur du dispositif COP régionale) composé d'actions concrètes, alignées avec les axes de travail proposés (les leviers) mentionnant un porteur de projet et les parties prenantes impliquées, ainsi que le niveau de maturité collective. Cette identification des projets importants est une étape préliminaire à la contractualisation à venir. Les projets à identifier dans ce plan d'action sont prioritairement les actions qui permettent d'accélérer la transition et dont le potentiel de massification sur le territoire est avéré.
4. Le quatrième point vise à **identifier les projets qui paraissent les plus pertinents à suivre** pour les parties prenantes, ainsi que les modalités de suivi de ces projets ; en effet, il est attendu que chaque région se dote de manière collégiale d'outils partagés pour suivre et évaluer ce qui est en cours d'élaboration sur le territoire.

Chapitre 2 | Méthodologie de co-construction en Hauts-de-France

Engager un processus pour « se compter »

Instructions SGPE

« La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire ;

« Un enjeu d'harmonisation des démarches infra régionales existantes, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;

« Un enjeu d'intégration des spécificités de chaque territoire dans le plan national pour que les deux exercices (national et territorial) soient mis en cohérence et se nourrissent mutuellement. »

Cette démarche propose d'abord un cadre méthodologique pour suivre les trajectoires de décarbonation, de préservation de la biodiversité et « se compter » collectivement, du territoire infra-territorial au national, en passant par les échelles départementales et régionales.

L'exercice de territorialisation de la planification écologique ne consiste pas à récrire le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par le Conseil Régional pour la plupart des sujets que traite la planification écologique au niveau national.

Il ne s'agit ni de fixer de nouveaux objectifs sectoriels (les panoramas des leviers sont faits pour être discutés), ni de reformuler une stratégie globale.

Au contraire, la territorialisation de la planification nationale s'appuie sur la planification régionale et vise à capitaliser sur les démarches motrices en région. A ce titre, la planification écologique a vocation à valoriser les projets qui se mettent en place dans le cadre de la démarche REV3 portée par la Région et la chambre de commerce et Industrie de la région.

L'enjeu est de se doter d'un cadre pour programmer, mettre en œuvre et évaluer régulièrement nos projets et progresser, ensemble, dans un pas de temps très contraint, puisque la planification écologique vise des résultats à 2030.

Ce cadre méthodologique s'appuie sur les leviers identifiés au niveau national et « activables » sur le territoire :

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Panorama des leviers de décarbonation	Transport de voyageur	Véhicules électriques	X	X		X
		Bus et cars décarbonés	X	X		X
		Réduction du besoin de déplacements	X			X
		Covoiturage	X			X
		Report modal	X			X
		Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X	X		X
	Transport de marchandises	Fret décarboné et multimodalité	X	X		X
		Efficacité et sobriété logistique	X			X
	Bâtiments	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X	X	X	X
		Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X			
		Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X			
		Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X	X	X	X
		Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X			
		Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	X			
	Energie	Electricité renouvelable	X	X		
		Biogaz	X	X		
		Réseaux de chaleur décarbonés	X	X		
	Industrie	Grands sites industriels	X	X		X
		Industrie diffuse	X	X		X
		Produits bois	X	X		
	Déchets	Captage de méthane dans les ISDND	X	X		
		Valorisation matière des déchets	X	X		
		Prévention des déchets	X	X		
Panorama des leviers de biodiversité et ressources	Agriculture et sols	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X		X
		Élevage durable	X	X	X	X
		Bâtiments & Machines agricoles	X			X
		Gestion des haies	X	X	X	
		Gestion des prairies	X	X	X	
		Pratiques stockantes	X	X	X	
	Espaces naturels	Sobriété foncière	X	X		
		Gestion des puits forestiers	X	X	X	
		Forêts sous gestion durable	X	X	X	
		Points noirs prioritaires de continuité écologique	X	X		
		Surface en aire protégée	X			
		Restauration des habitats naturels	X		X	
	Agriculture et sols	Réduction de l'usage des produits phytosanitaires	X	X		X
		Agriculture biologique et de HVE	X	X		X
	Alimentation	Loi Egalim / Climat & Résilience	X			X
	Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau		X	X	
		Protection des zones de captage d'eau	X	X	X	
		Désimperméabilisation des sols		X	X	
	Déchets	Mise en décharge	X	X		X
		Taux de collecte	X	X		X

18

Dès lors, l'objectif est bien de vérifier comment chacun des projets mis en œuvre en région contribue à faire « bouger » ces différents leviers.

Il s'agit donc, ensemble, d'œuvrer à l'émergence et la mise en place des projets à même d'impacter positivement le territoire au regard des enjeux de la planification écologique.

Ce cadre méthodologique est facilement appropriable et doit permettre d'être mobilisé à toute échelle de projet.

Construire à partir des projets de territoire

Instructions SGPE

« Un enjeu d'appropriation au niveau territorial de la nécessité de la décarbonation et la préservation de la biodiversité et de l'impact spécifique à chaque territoire ;

« Un enjeu de mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales en vue d'un partage de l'effort équilibré ;

« Un objectif de mise en œuvre des actions des collectivités territoriales pour identifier des solutions 2030 dans leurs compétences. »

La complexité des sujets à traiter, la diversité des thématiques et le foisonnement des initiatives, d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire régional, implique de travailler avec humilité et pragmatisme.

La démarche de la COP en Hauts-de-France s'appuie sur une posture d'écoute vis-à-vis des partenaires, et sur un processus résolument tourné, dans un premier temps, vers les territoires, EPCI et groupements de communes. Ce premier exercice de COP a une visée clairement programmatique et l'enjeu est bien de faire émerger des projets dans les territoires et d'organiser la mobilisation de chacun pour leur mise en œuvre.

Ce premier tour de COP, doit permettre de fonder la reprise des anciens Contrats de relance et de transition écologique pour en faire des **Contrats de réussite de la transition écologique (CRTE)**.

Ainsi, les projets qui auront émergé auront vocation à être discutés et inscrits dans la feuille de route Hauts-de-France et contractualisés dans les nouveaux CRTE avant la fin de l'année 2024.

Cette nouvelle génération de CRTE proposera un cadre de travail renouvelé. Ils auront vocation à être révisé annuellement, pour tenir compte de l'avancée et l'évaluation des projets, en intégrer de nouveaux, notamment au regard des travaux annuels de la COP.

Cadre de mise en cohérence des engagements de l'Etat auprès des territoires, ils feront l'objet d'un suivi régulier et collégial.

S'appuyer sur les dynamiques et instances en place, travailler la mise en convergence

Les COP sur les territoires sont des exercices itératifs : les échanges et les projets en co-construction sont enrichis chaque année pour progresser au fil du temps. L'ensemble des parties prenantes du territoire sont consultées et impliquées.

Pour la première itération de la démarche, en 2024, la cible prioritaire sont les EPCI (intercommunalités et communes) pour engager l'exercice de planification, de manière concrète en récoltant des projets dans les territoires, dans la perspective de la contractualisation Etat-collectivités territoriales. Cependant, les représentants de la société civile et du monde économique, sont particulièrement concernés par les enjeux et impliqués dans la démarche.

L'objectif assumé est d'additionner les capacités à faire, aussi les instances de gouvernance thématiques déjà en place en Hauts-de-France ont toute leur place dans la démarche des COP :

- ✓ Comité régional de la biodiversité (mobilisé)
- ✓ Comité de bassin Artois Picardie (mobilisé)
- ✓ Comité de bassin Seine Normandie (à venir)
- ✓ Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (mobilisé)
- ✓ Comité régional de l'énergie (mobilisé)
- ✓ Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (mobilisé)
- ✓ Commission régionale des grandes cultures (mobilisé)
- ✓ Comité régional bois-forêts (à venir)
- ✓ Comité régional pour l'alimentation (à venir)
- ✓ Conférence régionale logistique (à venir)

Ces instances de travail et d'échanges, où les acteurs du monde social et économique siègent et où se mettent en œuvre les politiques et les projets, sont légitimes pour porter les sujets sectoriels de la COP : elles ont été sollicitées pour apporter leurs contributions à la feuille de route finale, et seront régulièrement sollicitées dans la suite des travaux sur le territoire.

Inversement, les objectifs de la planification écologique nationale ont vocation à être poursuivis dans ces différentes instances. En effet, les grandes stratégies nationales sectorielles sont alignées sur la planification écologique. Les instances de gouvernance régionales sectorielles sont le lieu de la territorialisation de ces cadres nationaux.

Ainsi des contributions à la feuille de route Hauts-de-France COP 2024 sont d'ores et déjà attendues, notamment de la part :

- ✓ De la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR);
- ✓ Du comité régional de l'énergie, plus particulièrement : une analyse des potentiels énergie renouvelable sur le territoire régional est en cours et les conclusions de cette analyse seront celles adoptées dans la COP ;
- ✓ Du comité régional de la biodiversité qui devra proposer le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale de la biodiversité.

Structuration du collectif de travail

La dynamique de travail de la COP Hauts-de-France s'articule autour de communautés de travail. Cette dynamique doit s'amplifier. Le cadre méthodologique proposé doit permettre à tout un chacun de s'emparer de la démarche pour être en mesure de contribuer.

Une **communauté de travail** réunissant des **agents de l'Etat** (SGAR, DREAL, DRAAF, DREETS), **en lien avec les services de la Région** (Agence 2040, Direction REV3, Direction de l'eau et de la biodiversité), s'est constituée à l'occasion de la COP Régionale 2024. En effet, la démarche de la COP visant la co-construction d'une trajectoire systémique à l'échelle du territoire, portant sur plusieurs thématiques et inscrite à la jonction des différentes stratégies locales, nécessite la mobilisation de tous et un dialogue nourri entre toutes les parties.

A ce titre, les relations de travail nouées à l'occasion du lancement de ces travaux gagneront à se poursuivre et à s'approfondir pour aborder et couvrir l'ensemble des sujets, notamment les enjeux de transversalité.

Par ailleurs, la démarche a fortement mobilisé les préfetures de département, appuyées par les Directions départementales des territoires (et de la mer) DDT(M), qui en tant qu'interlocuteurs Etat au plus proche des EPCI et des collectivités ont un rôle particulièrement important dans le processus.

Cette mobilisation sera poursuivie tout au long de la démarche et amplifiée par l'élaboration des nouveaux CRTE d'ici la fin de l'année.

Articuler l'offre d'ingénierie autour des projets de territoire

Les agences et opérateurs de l'Etat, enfin, ont un rôle particulièrement important à jouer dans la démarche. L'ADEME, l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, les Agences de l'eau, l'OFB sont mobilisés, de manière articulée, au service des projets de territoires.

Cette approche se concrétise d'ores et déjà, dans le cadre de la création des **guichets uniques de l'ingénierie** mis en place par les préfetures en 2024, présentés par chaque préfeture de département dans le cadre des comités locaux de cohésion des territoires (CLCT).

Les guichets uniques de l'ingénierie proposent à chaque territoire deux interlocuteurs privilégiés, le sous-préfet et un cadre de la DDT(M), pour faciliter la mobilisation de l'ensemble des opérateurs au service des projets de territoire. L'objectif est de faciliter et fluidifier les échanges de manière à mobiliser au mieux les offres de financements et d'ingénierie existantes.

L'objectif inhérent au processus de territorialisation de la planification écologique et de simplifier la mobilisation des moyens au service des projets de territoires.

L'outil « Aides territoires » a été mis en place pour faciliter également cette mise en relation.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

Cet outil doit permettre à chaque porteur de projet de trouver aisément les aides disponibles sur son territoire. (Cf. chapitre 6 – des outils pour vous aider)

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des nouveaux CRTE, des revues de projets collectives, au niveau départemental, devront être organisées régulièrement pour garantir cette fluidité dans les échanges et cette bonne mobilisation de chacun.

Association des partenaires

Dans les Hauts-de-France, la démarche de COP a permis d'associer un grand nombre de partenaires :

- Le **conseil régional**, partenaire privilégié, dans l'objectif notamment d'assurer la bonne articulation des travaux de la COP avec le SRADDET et la démarche REV3 ;
- Les **collectivités du territoire** :
 - Les conseils départementaux, mobilisés pour complétude sur les éléments de la feuille de route ;
 - Les communes et intercommunalités, associées tant lors de la phase de travail en groupes thématiques, que lors de la phase de concertations territoriales.
- Les **services de l'Etat**, en fonction de leurs spécialités (DRAAF sur les sujets agriculture et forêts, DREETS sur les sujets industrie, DREAL), ainsi que les **DDTM**, dans l'organisation des concertations territoriales à l'échelle de chaque Département ;
- Les **opérateurs et agences de l'Etat** (OFB, ADEME, Cerema, ANRU, etc.), qui ont participé aux groupes thématiques, mais ont également apporté des clés de lecture nécessaires à la complétude de la feuille de route ;
- Les **établissements publics** du territoire (ex : chambres d'agriculture) et la Caisse des Dépôts, ayant participé aux ateliers thématiques ;
- Les **acteurs du territoire**, aussi bien :
 - Associatifs et représentants de collectifs d'usagers. Ces partenaires ont notamment pu participer aux ateliers thématiques (ex : Fibois, A pro bio, Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, etc.) ;
 - Economiques. Les entreprises du territoire se sont notamment mobilisées sur tous les sujets thématiques, en fonction de leurs spécificités (ex : GRDF, Enedis, Karos, SNCF, Veolia etc.).

Au total, tout au long de la démarche, ce sont plus de 300 partenaires qui ont participé à la réflexion ces premiers mois.

Le partage de ce premier point d'avancement et cette large communication, visent à élargir ce premier niveau de participation. La suite de la démarche sera structurée sur la base des contributions faites par les différents acteurs de la région.

Etapes de travail réalisé

L'ensemble du travail de ce dernier semestre a été construit dans la perspective de la mobilisation des territoires.

La COP Hauts-de-France a été lancée le 6 décembre 2023, avec l'organisation d'une COP de lancement.

Depuis, plusieurs phases de travail ont été tenues :

Entre décembre et mi-février des réunions de présentation de la démarche ont eu lieu dans chaque département, et auprès des instances de gouvernance thématiques. Les collectivités du territoire ont également été réceptionnaires d'un questionnaire formalisé par le SGPE, ayant pour objectif de remonter une liste de projets existants sur les différentes thématiques de la COP, et d'obtenir le retour des collectivités sur 1/ la pertinence des enjeux à leur échelle, 2/ la qualité de leur action sur chaque enjeu, et 3/ la qualité de l'action des parties prenantes sur chaque enjeu.

Courant mars, un travail de consolidation du diagnostic a été réalisé par le collectif Etat afin d'analyser les questionnaires remontés des collectivités, d'identifier les dynamiques de projets (sur la base des données des opérateurs et agences de l'Etat), et d'examiner les trajectoires du territoire par levier.

Mi-avril a été organisé un webinaire de présentation des retours des questionnaires des collectivités et des EPCI. Celui-ci a aussi eu pour but de lancer la démarche de concertation (cf. Chapitre 1).

En mai une préparation des débats territoriaux a été réalisée, avec la tenue de 12 sessions de travail thématique, visant à caractériser les projets potentiels à mettre en place sur le territoire pour activer chacun des leviers. Des projets pouvant faire école ont été identifiés. Les freins, les facteurs de réussite, les nécessités organisationnelles ont été explicités afin de faciliter la maturation des projets à venir.

En juin, la période d'élections législatives n'a pas permis que les débats territoriaux soient tenus, mais ces échanges ont eu lieu, **début juillet** dans l'Aisne et le Pas-de-Calais. Ces échanges seront poursuivis en septembre dans les autres départements.

Le premier socle de travail de la COP en Hauts-de-France doit être la programmation des projets dans les territoires. Ces projets ont vocation à constituer la première feuille de route et à être contractualisés dans le cadre des nouveaux CRTE avant la fin de l'année 2024.

Chapitre 3 | Un premier diagnostic construit sur le retour des collectivités

Le questionnaire

Pour engager cette démarche, un questionnaire, proposé par le secrétariat général à la planification écologique, a été envoyé aux collectivités de la région (conseil régional, conseils départementaux, EPCI en leur demandant de faire une réponse en lien avec leurs communes). L'objectif était de prendre la mesure du degré d'appropriation de chacun des leviers par les collectivités, et de déterminer quelles étaient leurs priorités d'actions et les besoins d'accompagnement des parties prenantes.

Le conseil régional, les conseils départementaux et 76% des EPCI ont répondu. 61 communes, un PNR et un Pays ont également contribué.

Y était détaillées chacune des actions possibles par la collectivité sur ses domaines de compétences, et les questions posées étaient :

- Est-ce que cette action est pertinente pour mon territoire ?
- Est-ce que l'action de la collectivité est à la hauteur des enjeux ?
- Est-ce que l'actions de l'ensemble des parties prenante est à la hauteur des enjeux ?

Ce questionnement, relativement simple, relevant d'une appréciation générale, mais construit sur un détail très poussé des actions possibles a permis de réaliser un premier portrait de de la mobilisation des collectivités et des marges de progrès à trouver.

L'expression croisée des territoires

Analyse du questionnaire en Hauts-de-France

Le diagnostic territorial sur le territoire des Hauts-de-France a été bâti sur la base de l'analyse des réponses aux questionnaires des collectivités territoriales. Cette analyse a été menée selon 3 axes :



VISION GLOBALE

- Comparaison des leviers et perception de l'importance x maturité de l'action territoriale



VISION PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS ET DE TERRITOIRES

- Par type de collectivité
- Par type de territoire :
 - Urbain vs rural
 - Par département

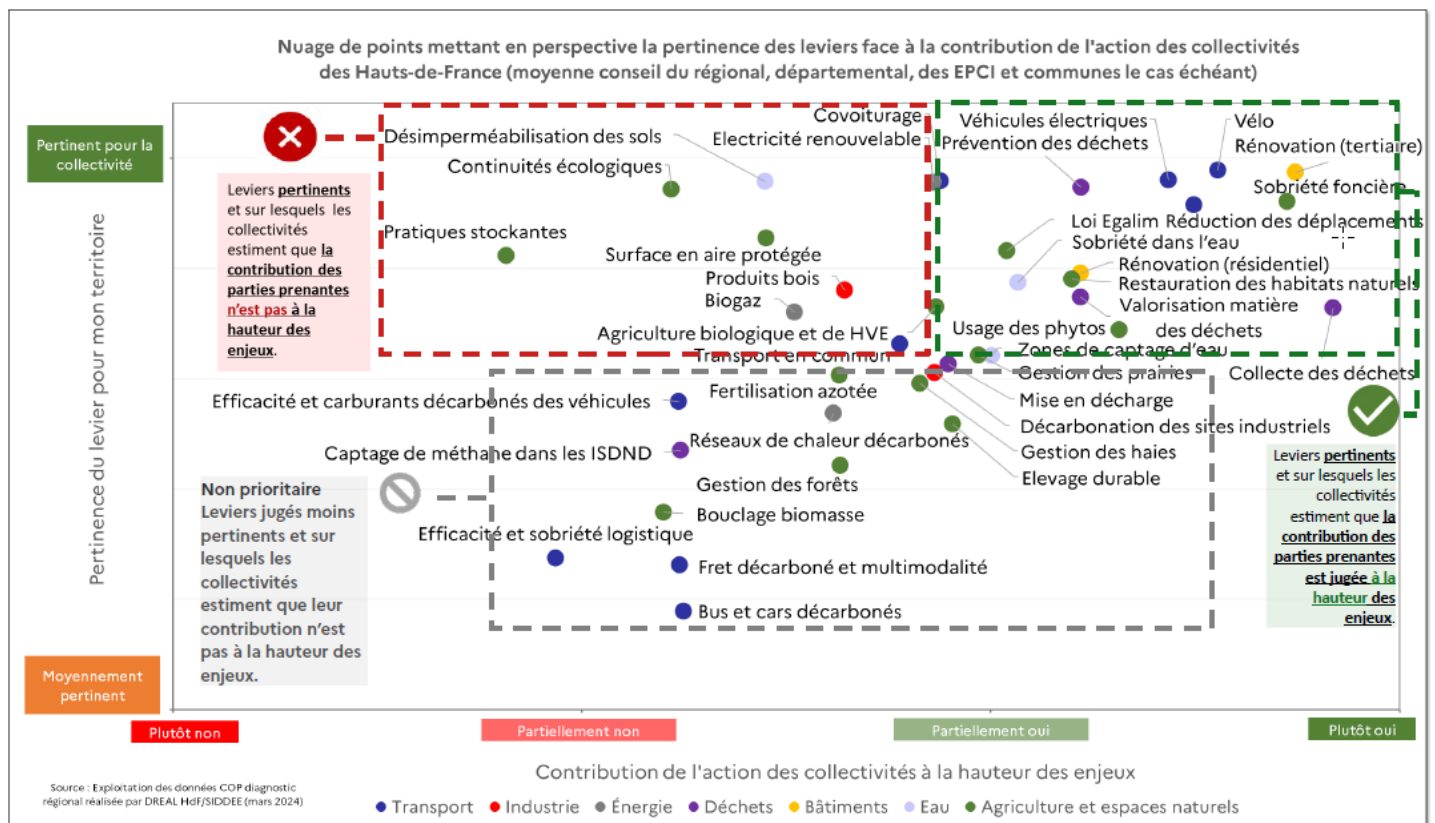


VISION PAR LEVIER

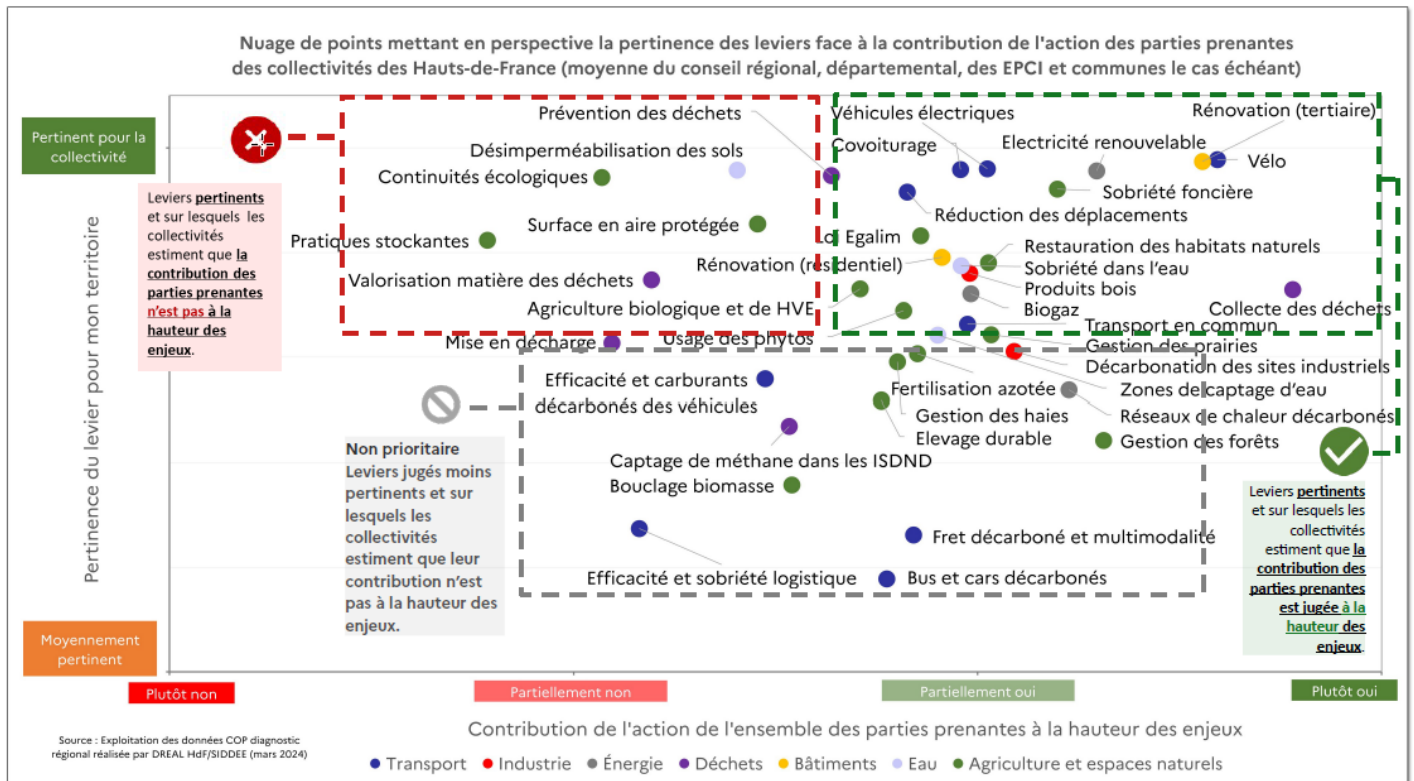
- Perception du niveau de mise en œuvre
- Actions plus ou moins mises en œuvre et commentaires associés

Vision globale

La première analyse du questionnaire vise à vérifier la corrélation entre la **pertinence relevée du levier d'action** et le **niveau d'investissement des collectivités** sur ce même levier.



La seconde analyse du questionnaire vise à vérifier la corrélation entre la **pertinence relevée du levier d'action** et **l'appréciation qu'ont les collectivités de la mobilisation des parties prenantes** sur ce même levier.



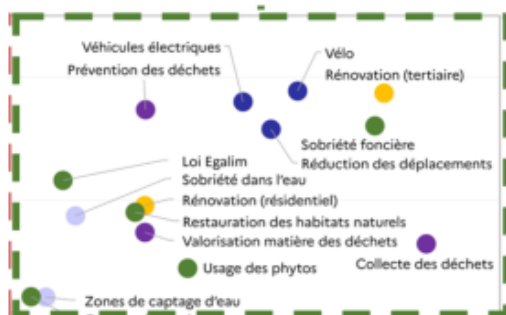
Tous les leviers sur lesquels les collectivités estiment leur contribution à la hauteur des enjeux, sont également des leviers pour lesquels les actions des parties prenantes sont jugées positivement. Il y a donc bien conjonction d'intérêt, et une mobilisation collégiale. Cette corrélation tend à démontrer l'effet d'entraînement réel des collectivités sur les acteurs socio-économiques de territoires.

Les leviers pertinents et investis par les collectivités

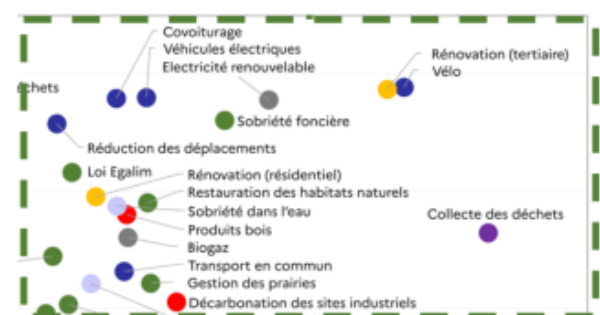
L'accompagnement par les parties prenantes



ACTION DES COLLECTIVITÉS



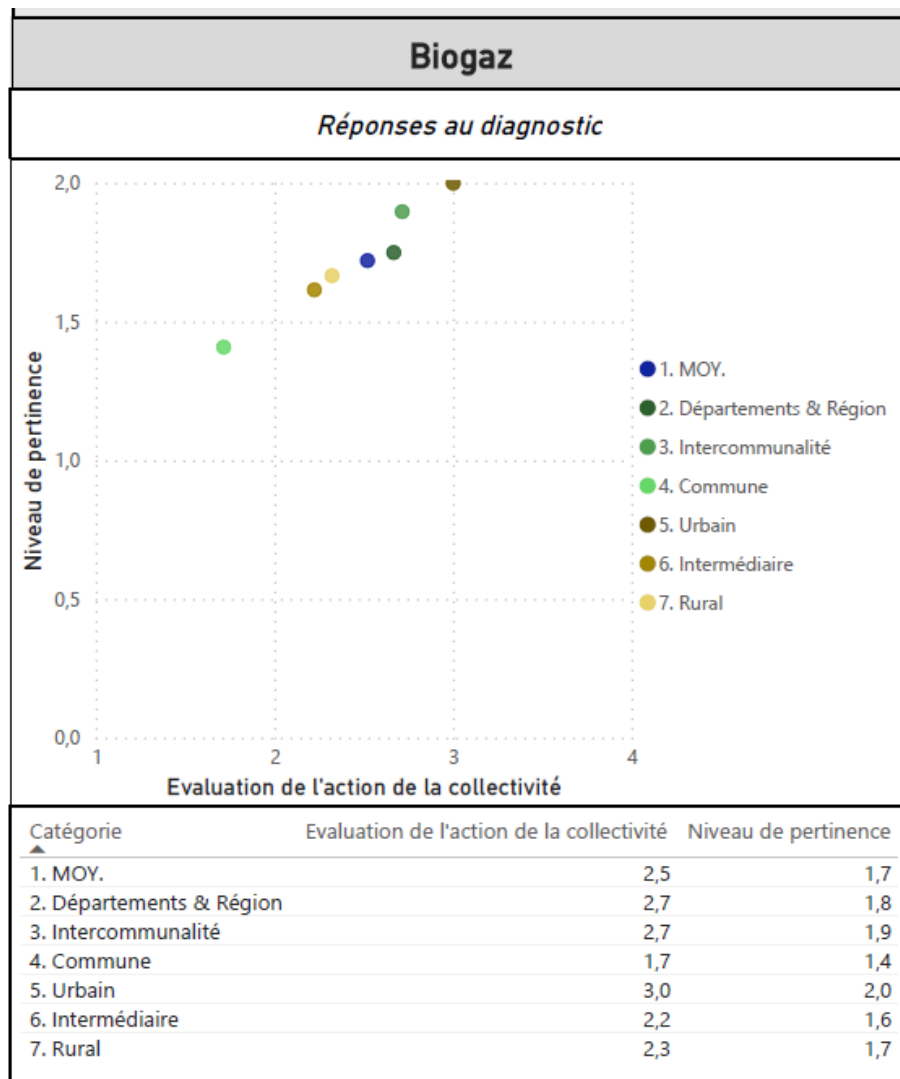
ACTION DES PARTIES PRENANTES



Vision par type de collectivité ou de territoire

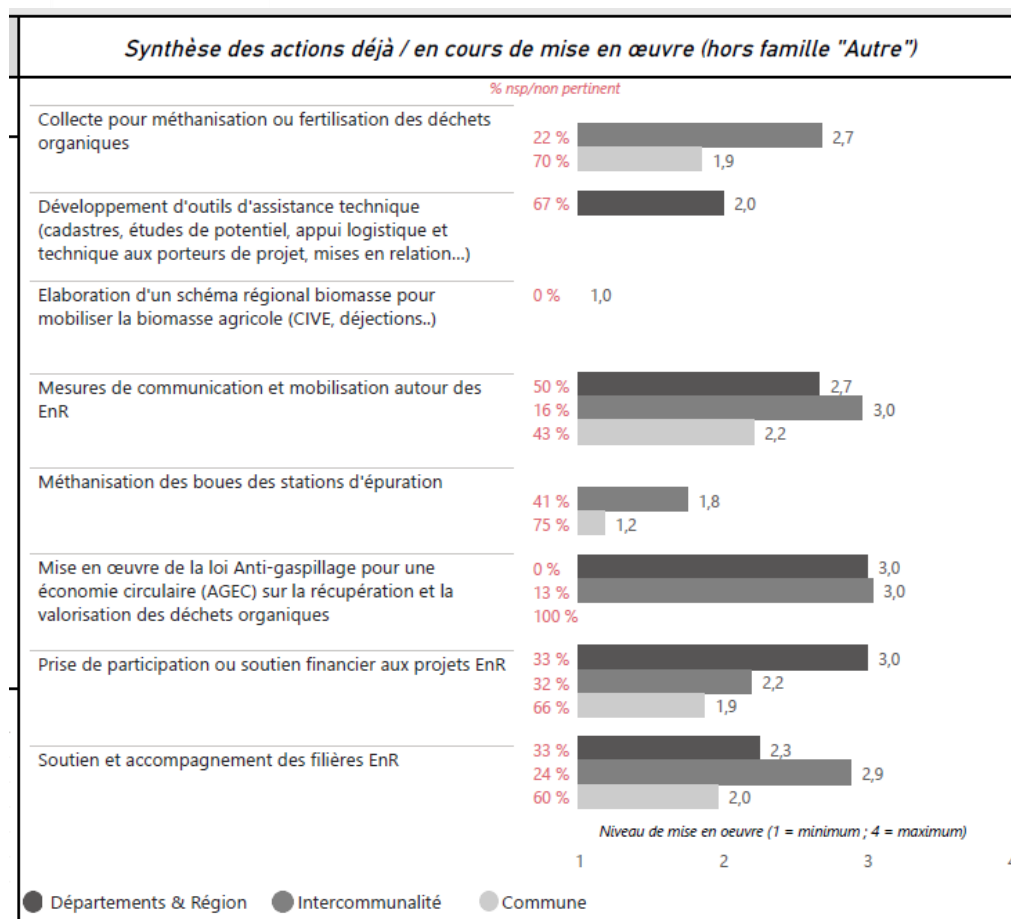
Cette analyse permet de différencier le niveau d'implication des collectivités, en fonction de leur compétences (conseil régional, départemental, EPCI, communes), mais en fonction aussi du caractère urbain, intermédiaire ou rural les EPCI et communes.

A titre d'exemple, voici l'exploitation qui en a été faite sur le levier d'action développement du biogaz :

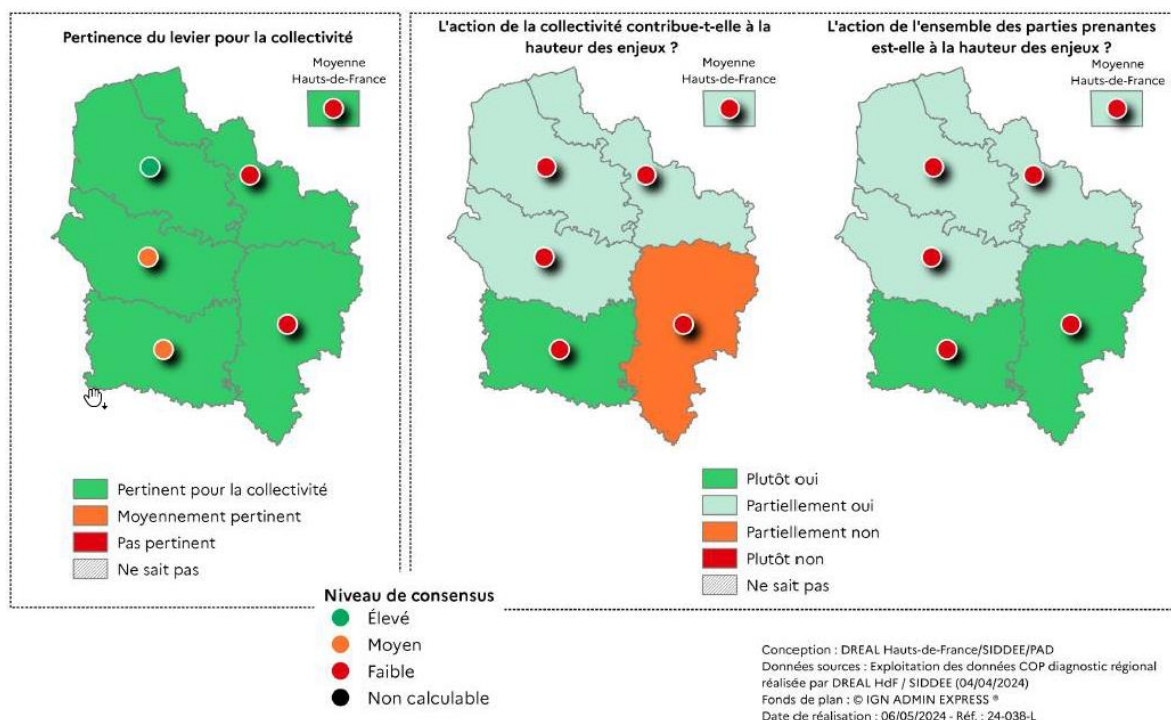


On peut noter la corrélation entre pertinence accordée au levier d'action et investissement de la collectivité. Ces deux critères sont d'autant plus hauts que la collectivité a un caractère urbain.

L'analyse des réponses quant aux actions déjà mises en œuvre, fait apparaître la complémentarité des missions des niveaux territoriaux, ainsi que les typologies d'actions bien investies et les marges de progrès.



L'analyse par territoires illustre une tendance générale, le niveau de consensus, les marges de progrès en termes d'implication pour les différents territoires, mais permet aussi d'apprécier les attentes en termes de mobilisation collective des différents acteurs.



Vision par leviers

Top 10 des actions les PLUS mises en œuvre par les EPCI

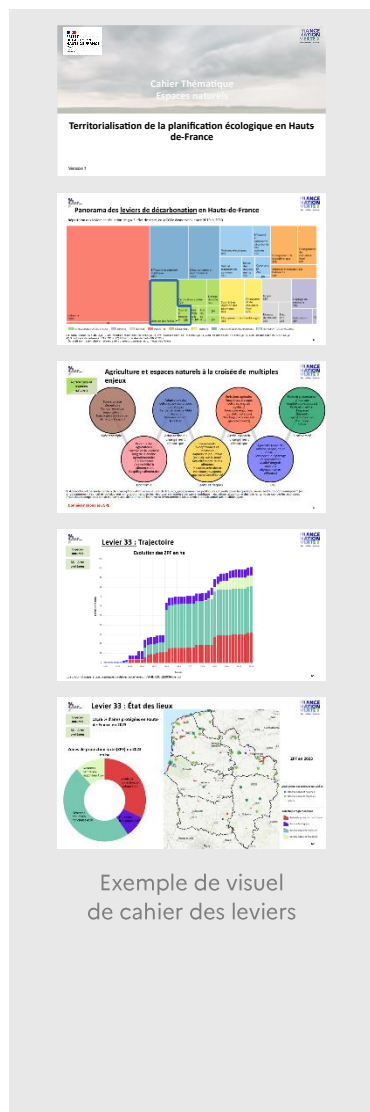
1	Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...)	Déchets
2	Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri	Déchets
3	Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.)	Bâtiments
4	Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation	Bâtiments
5	Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Renov	Bâtiments
6	Actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public	Énergie
7	Introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanismes ScoT, PLU, PLUI	Espaces naturels
8	Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain : recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités...	Sobriété foncière
9	Electrification des flottes détenues par la collectivité	Transport
10	Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...	Sobriété foncière

Top 10 des actions les MOINS mises en œuvre par les EPCI

1	Priorisation de la régénération des lignes sur les sites portuaires et desservant les entreprises génératrices de trafic	Transport
2	Usage de la procédure d'incorporation des biens vacants (forêts)	Espaces naturels
3	Exonération de taxe foncière pour les propriétés construites qui intègrent des dispositifs destinés à rétablir la continuité écologique	Espaces naturels
4	Recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte logistique local	Transport
5	Numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines	Transport
6	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales	Transport
7	Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)	Transport
8	Généralisation du stationnement payant	Transport
9	Restauration de l'équilibre forêt – gibier	Espaces naturels
10	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement...	Transport

Les cahiers thématiques des leviers

Les cahiers des leviers sont des documents thématiques permettant de synthétiser les travaux réalisés par l'ensemble des collectifs de réflexion mobilisés sur la démarche COP. A partir de ces cahiers, le **diagnostic régional** et les **travaux des groupes thématiques** ont été menés.



Les cahiers des leviers sont constitués des parties suivantes :

- ✓ Description des tendances et efforts attendus sur le secteur,
- ✓ Description des leviers d'actions les plus impactant sur le territoire
- ✓ **Etat des lieux** de la dynamique du levier sur le territoire
- ✓ Description de la trajectoire sur ce levier ces années passées,
- ✓ Rappel des rôles et responsabilités (Etat, collectivités, filières, citoyens), pour solliciter chaque partie prenante sur leurs compétences propres
- ✓ Première présentation des accompagnements (ingénierie, financements) par les agences et opérateurs de l'Etat (à compléter)
- ✓ Cartographie des projets accompagnés entre 2019 et 2023 (à compléter)
- ✓ Restitution du questionnaire des collectivités sur le levier en question,
- ✓ Synthèse.

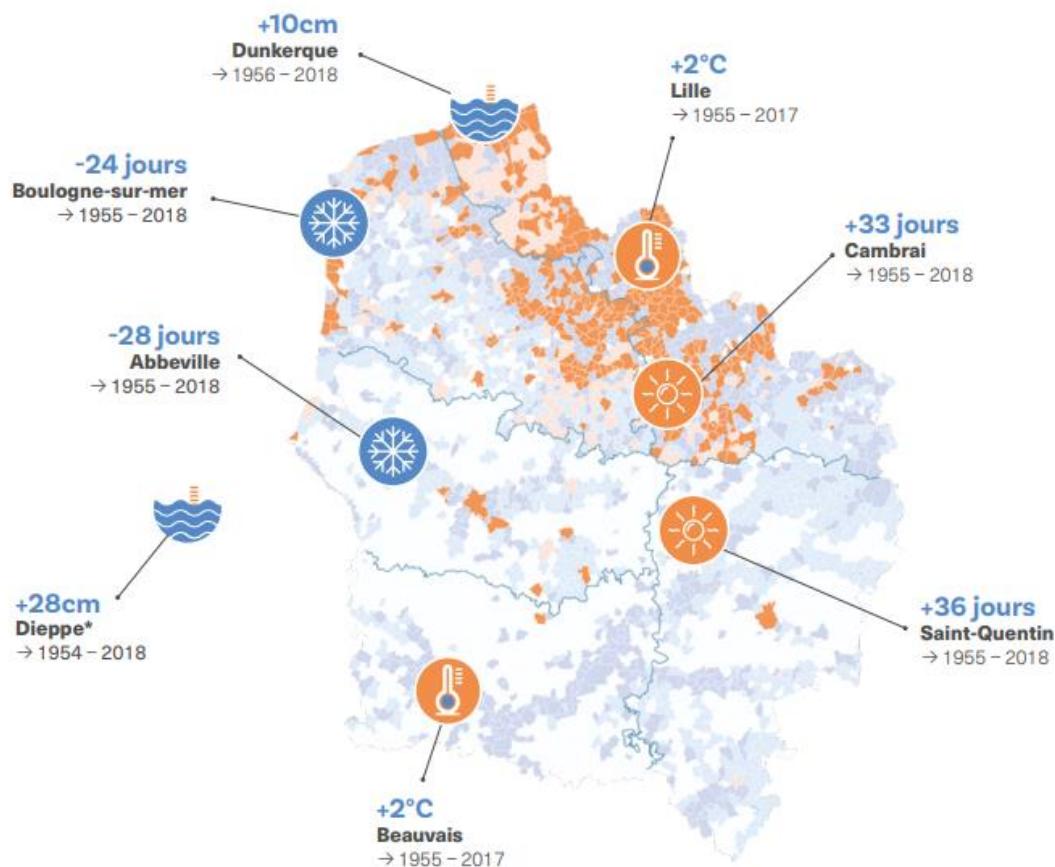
Les cahiers thématiques des leviers Hauts-de-France, en cours de construction, sont disponibles en ligne ici : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Planification-ecologique-10-cahiers-thematiques-pour-la-Region-Hauts-de-France>

- | | |
|------------------------------------|----------------------|
| ▪ Cahier Résidentiel et Tertiaire | ▪ Cahier Déchets |
| ▪ Cahier Espaces naturels | ▪ Cahier Industrie |
| ▪ Cahier Eau | ▪ Cahier Agriculture |
| ▪ Cahier Transport de voyageurs | ▪ Cahier Énergie |
| ▪ Cahier Transport de marchandises | |

Le diagnostic en synthèse

Evolution du climat et exposition aux risques en Hauts-de-France

Source : Tour d'horizon climat énergie en hauts-de-France, observatoire climat Hauts-de-France,
<https://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-ressources/Ressources-documentaires/Tour-d-Horizon-Climat-Energie-en-Hauts-de-France-edition-2022>



Légende

Évolution des paramètres climatiques (à la station, d'après Météo-France & le SHOM)



Jour de gel : défini par une température minimale inférieure ou égale à 0°C



Température : moyenne entre les températures continentales minimales et maximales



Niveau de la mer : défini comme l'évolution en cm de la hauteur d'eau marégraphique moyenne



Jour anormalement chaud : défini lorsque la température maximale est supérieure de plus de 5°C à la normale (1981-2010)

Exposition actuelle aux risques climatiques (DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD d'après des données du MTES-SDES de 2016.)



Aucun



Très faible



Faible



Moyen

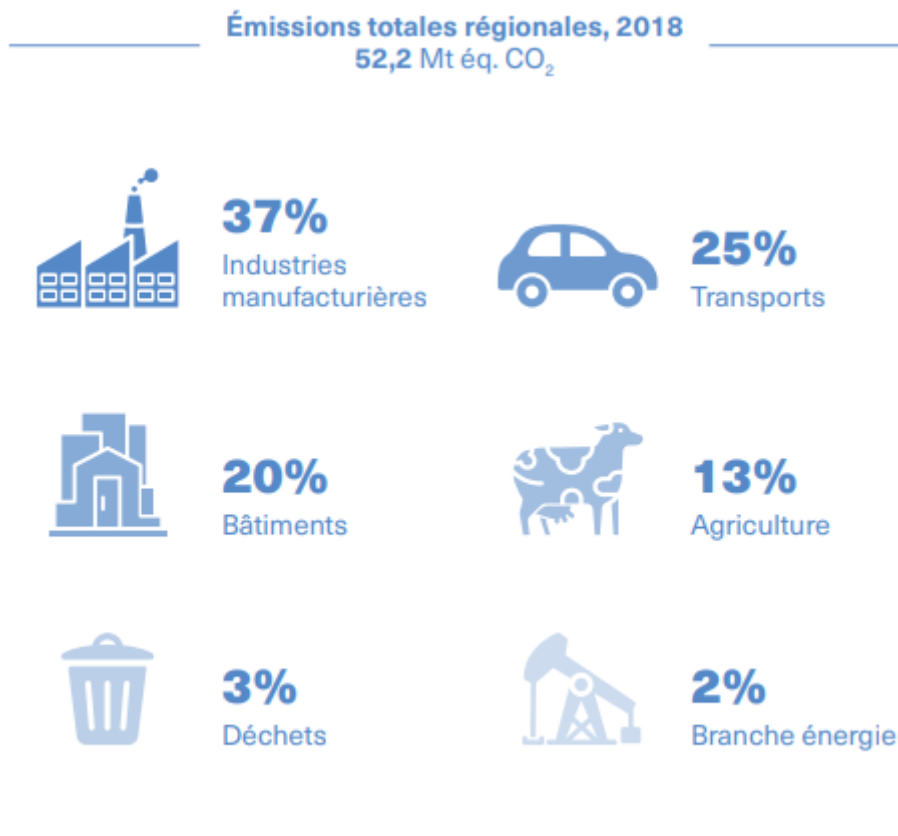


Fort

***hors région** : station choisie pour avoir un point de référence dans une région limitrophe, faute de marégraphe sur la côte picarde

Emissions totales de GES en 2018,

Source : Tour d'horizon climat énergie en hauts-de-France, observatoire climat Hauts-de-France,
<https://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-ressources/Ressources-documentaires/Tour-d-Horizon-Climat-Energie-en-Hauts-de-France-edition-2022>



Précautions de lecture :

Le calcul des GES de l'observatoire Climat des Hauts de France diffèrent quant au traitement du volet énergie :

« La branche énergie comprend uniquement les émissions liées au raffinage du pétrole et à l'extraction et la distribution de combustibles gazeux. En effet, par convention (format PCAET), les émissions liées à la production d'électricité, de chaleur et de froid sont prises en compte sur le lieu de consommation. Elles sont ainsi intégrées aux calculs des secteurs comme l'industrie ou le bâtiment, ou encore dans ceux des territoires hors région vers lesquels l'énergie produite en Hauts-de-France est exportée. En Hauts-de-France, le total des émissions liées à la production globale d'énergie (consommée sur le territoire ou non) représente 7,5 Mt éq. CO₂. » Tour d'horizon climat énergie en hauts-de-France, observatoire climat Hauts-de-France

Dans l'exercice de planification écologique, sont considérées les émissions directes du secteur (i.e. combustion d'énergies fossiles dans la production d'énergie) à savoir : production d'électricité, réseaux centralisés de chaleur (scope 1). Sont aussi comptabilisées les émissions indirectes (scope 2) des secteurs consommateurs (bâtiments, industrie. Le biogaz est ajouté comme levier clé, et les émissions comptabilisées sont les émissions évitées (baisse de la consommation de gaz naturel notamment).

Industrie

Les enjeux pour le résidentiel et le tertiaire en Hauts-de-France :

L'industrie est le premier levier de réduction des émissions en Hauts-de-France.

L'industrie fortement émettrice a entamé sa trajectoire de décarbonation, qui sera indispensable à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs affichés sont cohérents avec ceux proposés dans le panorama des leviers décarbonation.

- Grands émetteurs : des stratégies de décarbonation en cours de définition, en lien avec les démarches nationales ou régionales et l'augmentation programmée du prix du quotas ;
- Industrie diffuse : une démarche qui doit encore être initiée, en lien avec la décarbonation progressive du mix énergétique.

Cette réindustrialisation du territoire qui doit se faire sans compromettre la trajectoire prévue :

- Un accompagnement dynamique des services de l'État pour réduire les délais d'instruction des projets de décarbonation ;
- Des réflexions à continuer sur l'approvisionnement des sites industriels en eau, hydrogène, chaleur et électricité, via si nécessaire la création de réseaux communs.

Le retour au questionnaire :

Levier 18 & 19 : Grands sites industriels et industrie diffuse : Si la majorité des territoires trouvent le levier pertinent (réponse « moyennement pertinent » pour le Nord est à pondérer, la CU de Dunkerque n'ayant pas répondu à cette question), les territoires sont peu mobilisés et les plus urbains en attente d'accompagnement.

La sobriété foncière pour le développement industriel et la création de clusters pour les écosystèmes industriels sont deux modalités d'actions bien intégrées par les collectivités. Les approches par flux-matières restent plus compliquées pour les collectivités.

Levier 20 : Produits bois

Ce levier est très variablement appréhendé par les collectivités. De fait, si les évolutions récentes montrent une exploitation du bois au profit du bois énergie et au détriment du bois d'œuvre, les collectivités sont partagées sur leur capacité d'action. Le conseil régional et les départements sont mobilisés en accompagnement des filières économiques.

Leviers industrie travaillé dans le cadre de la démarche en cours DGE/DREETS/ADEME

Si la réponse des collectivités au questionnaire sur le sujet industrie reste inégale, certains territoires sont moteurs et servent d'exemple. De la même manière, les acteurs économiques en région sont engagés sur des démarches d'EIT et peuvent faire école.

Le levier produit bois sera à travailler avec les acteurs de la filière dans le second tour de la COP.

Résidentiel, tertiaire

Les enjeux pour le résidentiel et le tertiaire en Hauts-de-France :

Réduire la consommation foncière pour préserver les sols et les puits de carbone

- 16 290 ha d'espaces agricoles, naturels ou forestiers consommés de 2011 à 2020, plus de 50 % pour l'habitat, 25 % par les bureaux et commerces ;
- Dans le foncier consommé pour l'habitat, la moitié est le fait d'opérations de moins de 12 logements par hectare qui produisent moins de 10 % des nouveaux logements.

Rénover et décarboner les bâtiments

- 60 % des résidences principales ont été construites avant 1975. Résorber les passoires thermiques ;
- Renouveler les systèmes de chauffage : la moitié des habitations principales des Hauts-de-France sont chauffées au gaz ;
- Mettre en œuvre le dispositif éco-énergie tertiaire pour les bâtiments.

Produire des logements adaptés aux besoins futurs

- Adapter les logements au vieillissement de la population ;
- Produire des petits logements pour répondre à la diminution de la taille moyenne des ménages (2,28 personnes en 2020) ;
- Fournir l'effort de production là où se situe la demande.

Le retour au questionnaire :

Leviers 9, 10 et 11 : Bâtiments résidentiels : levier rénovation énergétique fortement approprié, notamment au niveau EPCI avec une attente encore forte de d'accompagnement.

Les efforts demandés en matière de baisse de consommation énergétique en 2030 semblent étonnamment atteignables. Des marges de progrès sur la mutualisation de travaux par quartiers existent. L'évocation du levier de changement de chaudière gaz fait réagir certains territoires (lien avec le développement bio gaz).

Leviers 12, 13 et 14 : Bâtiments tertiaires : levier rénovation énergétique également très bien approprié. Les tendances ne sont cependant pas en phase avec les objectifs affichés.

Les collectivités ont répondu prioritairement au regard de la rénovation de leur parc de bâtiments publics, or l'effort doit également porter sur le parc privé. Les collectivités disposent de peu de moyen d'actions sur ce parc.

Un effort particulièrement important est à réaliser pour le changement des chaudières gaz.

Leviers 9, 10, 11, 12 et 13 à travailler dans le cadre des groupes de travail thématiques :

La mobilisation de l'ensemble des collectivités est marquée sur le sujet et la demande d'accompagnement forte.

La rénovation des logements recouvre une part importante du volet « transition juste » qu'il conviendra de construire sur cette première approche.

La rénovation du parc public doit avoir valeur d'exemple et des réalisations récentes (plan école) sont à valoriser.

Ces leviers seront travaillés en lien avec celui traitant du déploiement des réseaux de chaleur.

Déchets

Les enjeux pour le secteur des déchets en Hauts-de-France :

Prévention : un levier d'action identifié par les acteurs, qui essaient de le mobiliser. Une accélération de la dynamique est néanmoins nécessaire.

Collecte : un territoire en retard sur l'extension de la consigne de tri plastique, en cours de déploiement ; une trajectoire concernant la collecte des biodéchets qui doit encore s'amplifier ; un déploiement de la REP PMCB qui a pu interroger certains acteurs.

Valorisation : l'augmentation du captage du méthane en ISDND, un levier non mobilisé pour l'instant ; une baisse en 2023 des tonnages admis en ISDND.

Le retour au questionnaire :

Levier 39 : Captage de méthane dans les ISDND : levier pas du tout approprié par les EPCI et collectivités locales (dernier dans le classement des actions mises en œuvre). De fait, cette action relève plutôt de l'exploitant.

Leviers 40 et 43 : Taux de collecte / tri et valorisation : forte mobilisation des EPCI qui considèrent ces leviers comme pertinents, engagés. Une connaissance et des outils encore en construction. Une mobilisation encore à renforcer sur les bio-déchets et à construire sur le plastique.

Leviers 41 et 42 : Prévention des déchets et mise en décharge : les actions pour la prévention des déchets sont bien identifiées, notamment la sensibilisation et la lutte contre les dépôts sauvages. La mise en décharge est bien moins identifiée.

En Hauts-de-France, la connaissance est en cours de structuration avec la création récente de l'Odema (observatoire déchets matières). Elle est encore très partielle sur les DAE.

Pour autant des collectifs de travail et les animations existent à l'initiative de la Région, de l'État et de l'ADEME.

Les leviers 40, 41, 42 et 43 doivent être travaillés en groupes de travail thématiques :

La mobilisation des EPCI est forte sur le sujet et leur pratique sont en pleine évolution dans un cadre réglementaire qui a fortement évolué.

Les trajectoires actuelles ne permettent pas de respecter les objectifs proposés.

Il y a manifestement un gain à trouver sur la généralisation et la massification des bons projets sur le territoire régional.

Transport de voyageurs, mobilités

Les enjeux pour les transports de voyageurs et la mobilité en Hauts-de-France :

Données principales :

- Transport : 2nd émetteur de GES et 3ème consommateur régional d'énergie ;
- 35% des habitants des Hauts-de-France sont des grands mobiles (éloignement de plus de 10 km de leur domicile) : 1ère région de France ;
- Émissions par personne associées aux trajets domicile-travail en moyenne 7 % plus élevées qu'en province ;
- Le réseau autoroutier autour de Lille saturé en moyenne 4h/j et le trafic routier s'accroît de 2% chaque année sur l'agglomération ;

Projets régionaux structurants :

- **Investissements massifs dans le réseau ferroviaire** : Roissy Picardie, nœud de Creil, petites lignes de demain...
- **Services express régionaux métropolitains** : un sur l'étoile ferroviaire lilloise, l'autre sur la façade littorale ;
- **Développement des réseaux de transports collectifs** dans les collectivités : métro, tram et BHNS de Lille (SDIT) ; développement des réseaux de bus des collectivités (ex. Amiens Métropole, CUD, CABBALR, CAD, CALL...)

Organisation territoriale :

Structuration de la gouvernance des mobilités via le déploiement régional des contrats opérationnels de mobilité et plans d'action en faveur de la mobilité solidaire porté par la Loi LOM.

Le retour au questionnaire :

Levier 1 : Véhicules particuliers électriques : bonne progression à maintenir dans le temps par le soutien à l'achat. Un accompagnement à poursuivre sur le déploiement des points de recharge.

Levier 2 : Bus et cars décarbonés : levier approprié de manière très hétérogène, des marges de progression certaines, un besoin d'accompagnement exprimé.

Levier 3 : Réduction du besoin de déplacements : jugé très pertinent, avec des marges de progrès certaines. Difficultés cependant pour objectiver les évolutions passées et la situation actuelle.

Levier 4 : Covoiturage : Levier très bien appréhendé par les collectivités. Des marges de progrès identifiées.

Levier 5 : Report modal : levier fortement investi (vélo comme TC) et suscitant des attentes fortes en termes de progression et en accompagnement.

Levier 6 : Efficacité et carburant décarbonés des véhicules : la pertinence du levier est partagée, mais l'action comme l'accompagnement est encore à construire.

Les 6 leviers doivent faire l'objet d'un travail dans le cadre des groupes de travail thématiques. De très nombreux projets exemplaires en région peuvent être partagés et faire école. Une massification des projets est à rechercher.

L'attente d'un accompagnement par les différentes parties prenantes est forte.
Les véhicules et carburants décarbonés qui nécessitent le déploiement de points de recharge sont les sujets les moins bien appréhendés

Transports de marchandises

Les enjeux pour les transports de marchandises en Hauts-de-France :

Données principales :

- Second émetteur de GES et 3ème consommateur régional d'énergie.
- Parts modales du transport ferroviaire et fluvial dans la moyenne nationale, avec des disparités géographiques.
- Transport fluvial développé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais grâce à la densité du réseau existant.
- Première région logistique de France :
- Positionnement géographique stratégique au carrefour de l'Île-de-France et de l'Europe du Nord.
- Développement des activités d'entrepôt facilité par ce positionnement.
- Zones d'emploi logistiques : Lille, Douai, Lens et Arras traversées par des axes autoroutiers, concentrent l'emploi logistique.

Projets régionaux structurants :

Contexte de la réindustrialisation de la région

Libération du potentiel de croissance du grand port maritime de Dunkerque avec les aménagements structurants du GPMD (projet cap2020) soutenus par un réseau d'infrastructures performant.

Fluvial : projet Seine Escaut (aménagements structurants sur le réseau fluvial existant et réalisation d'une liaison efficace entre les réseaux navigables du Nord de la France et de la Belgique et le Bassin de la Seine), **Canal Seine Nord Europe**, mise au gabarit européen de l'Oise, remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul, recalibrage des réseaux existants, allongement de l'écluse de Quesnoy, études pour les doublages de l'écluse des Fontinettes, etc...

Développement du réseau de transport ferroviaire pour le transport de marchandise : modernisation de la voie-mère de Calais, réseau des capillaires fret et réalisation des installations terminales pour la desserte des entreprises, notamment au droit des ports (nouveaux ports intérieurs de CSBE et ports intérieurs existants).

Mise à deux fois deux voies de la RN2, colonne vertébrale de la Sambre-Avesnois-Thiérache

Organisation territoriale :

Des acteurs très nombreux : Etat collectivités, aménageurs, gestionnaires d'infrastructures publics, opérateurs de mobilité, entreprises, services postaux, PSL, CCI, chambres des métiers et de l'artisanat, syndicats, lobbies, associations professionnelles, coursiers, et citoyens...

Des rôles et responsabilités variées : concepteurs ou gestionnaires du territoire, pilotes de flux ou influenceurs, aménageurs, privés ou publics...

Approche multiscale nécessaire : de l'international au territoire, en passant par le national et le régional.

Le retour au questionnaire :

Levier 7 : Fret décarboné et multimodalité : pertinence partagée, forte mobilisation de la collectivité régionale, mais levier peu appréhendé par les EPCI, si ce n'est les plus urbains. Evolution marquée des véhicules utilitaires vers l'électrique à mettre en regard de l'évolution du cadre réglementaire.

Levier 8 : Efficacité et sobriété logistique : pertinence du levier partagée mais actions jugées en dessous de l'enjeu et accompagnement insuffisant. Sentiment partagé de faibles marges de manœuvre pour les collectivités.

En région Hauts-de-France, les acteurs sont fortement mobilisés sur le déploiement d'infrastructures structurantes telles que le canal Seine Nord Europe.

Cette thématique devra être, en priorité, travaillée avec les acteurs de la filière.

Le sujet ne sera pas traité dans les groupes thématiques de mai 2024.

Si ces leviers ne sont pas considérés comme à la main des EPCI et groupement de communes, le sujet pose aussi la question de la maîtrise foncière et de l'implantation des locaux logistiques. Le lien sera à faire avec le levier sobriété foncière.

Agriculture

Les enjeux pour l'agriculture en Hauts-de-France :

Une région fortement agricole :

- SAU représente 69 % des Hauts-de-France,
- 9 % de la valeur ajoutée de l'agriculture française

Une agriculture tournée vers les grandes cultures :

- 88 % des terres arables en grande culture :
- 1er rang national pour le blé tendre, la pommes de terre, la betterave industrielle, l'endive, la chicorée à café, les petits pois

Un secteur agroalimentaire dynamique

- 2000 établissements agroalimentaires, dont 60% en commerce de gros –40 % en IAA (775 IAA)
- Groupes internationaux : Roquette, Bonduelle, Lesaffre, etc.

Un élevage en diminution centré sur les bovins et les volailles :

- 1,15 million de bovins (6,5 % cheptel national),
- 7,3 % cheptel de volailles
- Réduction des surfaces en prairies

Un nombre d'exploitations qui diminue

- Réduction de 14 % du nombre d'exploitation entre 2010 et 2020
- Des grandes exploitations avec une SAU moyenne régionale de 91 ha, supérieure à la nationale (69 ha)
- Des exploitations qui vieillissent : 30 000 chefs et co-exploitants dont 58% ont plus de 50 ans en 2020.

Des enjeux environnementaux forts

- Faible implantation de l'**agriculture biologique** : 51000 ha, soit 2,4 % de la SAU.
- Une **irrigation** qui progresse mais ne concerne que 4% de la SAU en 2020.
- Une région fortement **consommatrice d'intrants** qui contribue à la pollution des captages : toute la région est classée en zone vulnérable aux nitrates.

Le retour au questionnaire :

Levier 21 : Changement de pratiques de fertilisation azotée des marges de progrès mais une trajectoire raisonnable. Une forte mobilisation des collectivités régionales et départementales. Une vision partagée de la pertinence mais une mobilisation modérée des groupements de communes.

Levier 22 : Élevage durable décapitalisation marquée du cheptel bovin. Forte mobilisation de des collectivités régionales et départementales.

Levier 23 : Bâtiments et machines agricoles trajectoire non en phase avec les objectifs. Fort dissensus quant à la pertinence du levier et l'importance des actions des collectivités locales.

Levier 24 : Gestion des haies données manquantes pour caractériser l'état des lieux. Dissensus sur l'évaluation de l'action des collectivités ; Forte demande d'accompagnement.

Levier 25 : Gestion des prairies trajectoire tendancielle à la baisse marquée. Consensus sur la pertinence mais hésitations quant à l'action de chacun et attente d'une meilleure mobilisation des parties prenantes.

Levier 26 : Pratiques stockantes Consensus sur la pertinence du levier mais implication toute relative des collectivités, qui attendent une mobilisation des parties prenantes.

Levier 27 : Réduction de l'usage des produits phytosanitaires pertinence du levier pas tout à fait partagée, mobilisation forte des collectivités mais attente forte d'une mobilisation plus générale.

Levier 28 : Agriculture biologique et HVE en progression mais loin de l'objectif fixé. Pertinence partagée mais attente forte d'une mobilisation et d'un accompagnement.

L'ensemble des leviers agriculture doivent faire l'objet d'un travail spécifique avec la profession agricole.

Ils ne seront pas abordés dans le cadre des groupes de travail thématiques axés sur l'action des collectivités.

L'accent sera mis sur le levier.

Alimentation

Les enjeux pour l'alimentation en Hauts-de-France :

Restauration collective et loi EGALIM

Utiliser le levier de la restauration collective pour évoluer vers une alimentation durable et lutter contre le gaspillage.

Justice sociale

Accès de tous à une alimentation de qualité et durable.

Projets Alimentaires de Territoires (PAT)

Faire évoluer le comportement alimentaire vers une alimentation de qualité et durable et mettre en phase l'offre alimentaire des territoires avec les besoins.

Générer, via le levier Alimentation, des opportunités pour actionner les leviers Agriculture

Le retour au questionnaire :

Levier 35 : Loi Egalim / climat et résilience : la pertinence est partagée mais une évaluation de l'action au regard des enjeux mitigée. Le renseignement de la base doit être amélioré. De fait, l'état des lieux indique un taux faible du respect de réglementation. Le déploiement et le renforcement des PAT apparaissent comme une des conditions clefs pour l'atteinte des objectifs.

Le levier 35 doit faire l'objet d'un groupe de travail thématique à part entière. Dans la phase à venir, le travail des leviers à la main des collectivités territoriales étant privilégié, les leviers agriculture ne seront pas travaillés en tant que tels. L'activation du levier alimentation est un préalable intéressant pour engager les chantiers agriculture.

Energie

Les enjeux pour le secteur énergie en Hauts-de-France :

Réduire les consommations d'énergies

- Rénovation énergétique des logements
- Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires
- Augmenter la part modale du ferroviaire et du fluvial

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Décarbonation de l'industrie, développer le réseau électrique
- Changement de vecteur énergétique du chauffage dans le résidentiel et le tertiaire
- Décarboner les mobilités

Développer les énergies renouvelables

- Électricité : mobiliser la filière photovoltaïque, développer le réseau électrique (y compris en
- Lien avec les EPR)
- Chaleur : récupérer la chaleur fatale, développer les réseaux de chaleur, poursuivre le développement de la filière biogaz (lien avec les biodéchets des ménages)

Le retour au questionnaire :

Levier 15 : Électricité renouvelable : la pertinence du levier ne fait pas débat, l'évaluation de l'action au regard des enjeux ne fait pas consensus et une mobilisation des parties prenantes est attendue. Les acteurs de la région sont fortement mobilisés sur le développement des ENR mais la poursuite du développement de l'éolien, en mer comme sur terre, fait débat.

Levier 16 : Biogaz : la pertinence du levier est partagée mais une marge de progression semble être possible pour certains territoires.

La filière est en fort développement à l'échelle régionale.

Levier 17 : Réseaux de chaleur décarbonés : la pertinence du levier est partagée, sans surprise, par les territoires les plus urbains, qui sont aussi les plus mobilisés. La décarbonation des réseaux se poursuit et la trajectoire en région est bonne.

Les leviers 15 et 16 font l'objet de groupes de travail spécifiques dans le cadre du Cré (comité régional de l'énergie). Ils ne seront donc pas abordés en parallèle dans les groupes de travail thématiques de la COP. Les collectivités sont mobilisées sur la définition de leur ZAENR. L'ensemble de ces éléments seront versés dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France lors de l'aboutissement des travaux.

Le levier 17 sera abordé dans le groupe de travail spécifique lié à la rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires et mis au regard de l'objectif de changement de chaudières au gaz.

Espaces naturels

Les enjeux pour les espaces naturels en Hauts-de-France :

Grande diversité biologique, certaines espèces ou habitats emblématiques.

Mais une biodiversité relictuelle qui occupe une surface faible et morcelée : surtout sur le littoral, les forêts et fonds de vallée.

Une biodiversité soumise à forte pression d'origine anthropique :

- Artificialisation/simplification/fractionnement des milieux ;
- Pollutions diffuses notamment agricoles ;
- D'autres pressions croissantes d'origine exogène : espèces exotiques envahissantes
changement climatique.

+ de 25 % des espèces sont menacées.

Un faible niveau d'aires protégées traduisant le faible niveau d'acceptation.

De nombreux acteurs régionaux historiques sur la thématique.

Le retour au questionnaire :

Levier 29 : Sobriété foncière : très forte mobilisation des collectivités sur le sujet qui se sont emparées de toutes les modalités d'action.

Levier 30 et 31 : Gestion des puits forestiers et Forêts sous gestion durable : enjeux prégnants en région Hauts-de-France (peu de forêt, fortement morcelée, en mauvaise santé). Mais forêts principalement privées. Levier peu à la main des collectivités.

Levier 32 : Résorption des points noirs de biodiversité : leviers et actions très bien identifiés par les collectivités qui estiment en grande partie que l'action est à la hauteur des enjeux. Pour autant, le sujet doit encore être développé en Hauts-de-France, territoire très fragmenté.

Levier 33 : Surfaces en aires protégées : la collectivité la plus mobilisée sur l'enjeu, est le conseil régional. Le constat est mitigé sur le niveau d'action collectif et une demande d'accompagnement est exprimée. Si la progression des ZPF est marquée ces dernières années, le point de départ était très bas. L'objectif de 6 % est jugé très ambitieux, voir inatteignable.

Levier 34 : Restauration des habitats naturels : Si la pertinence de l'action est partagée, la mobilisation reste à consolider et à accompagner.

Les questions de sobriété foncière font l'objet de nombreux travaux en région. La révision du SRADDET mobilise l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet, qui ne fera pas l'objet d'un approfondissement dans les groupes de travail thématiques.

Les leviers 30 et 31 devront être travaillé en s'appuyant sur le CRBF (comité régional bois et forêt).

Les leviers 32, 33 et 34 doivent être travaillés dans les groupes de travail thématiques. Le lien doit être fait avec les travaux en cours sur ces mêmes leviers dans le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale de la biodiversité travaillée dans le cadre du CRB (comité régional biodiversité).

Eau

Les enjeux pour l'eau en Hauts-de-France :

Un relief faible, absence de grands fleuves et faiblesse des débits : **faible dilution et forte sensibilité.**

Un réseau d'eau de surface très dense, fortement modifié (rivières canalisées + nombreux canaux) connecté aux nappes : **fortes interactions nappes/rivières.**

Apports d'eau dus aux précipitations quasi-exclusivement : **importance de l'infiltration pour alimenter les nappes souterraines** qui constituent + 96 % des prélèvements.

Dimension transfrontalière avec transferts naturel et gravitaire d'eau vers la Belgique (aval) sur plusieurs secteurs : **enjeu sur la qualité et la quantité (crues) de ce qui part en Belgique.**

Une région dense et urbanisée en lien avec un tissu industriel historiquement important et toujours très présent : **fortes pressions sur la ressource en eau qualitativement (rejets) et quantitativement (gros préleveurs industriels, population importante).**

Une agriculture qui occupe les 2/3 du territoire régional (hors forêt) et caractérisée par de grandes cultures conventionnelles alimentant d'importantes filières agro-alimentaires : **fortes pressions sur la ressource en eau qualitativement (nitrates, pesticides) et quantitativement (irrigation croissante).**

Le retour au questionnaire :

Levier 36 : Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau : mobilisation forte des collectivités, accompagnée d'une attente certaine vis-à-vis des parties prenantes, notamment en Somme, dans l'Aisne et le Pas-de-Calais.

Levier 37 : Protection des zones de captage d'eau : levier sensible bien identifié, plus saisi par les territoires urbains que ruraux.

Levier 38 : Désimperméabilisation des sols : très peu de données sur l'état des lieux et le suivi, les analyses étant axées sur l'artificialisation plus que sur l'imperméabilisation. Pour autant c'est un levier très bien identifié et investi par les collectivités, même si des marges de progrès sont identifiées et un accompagnement est attendu.

Les leviers 36 et 37 relèvent d'un cadre réglementaire clair et d'une planification régionale forte.

Les collectivités sont en attente certaine d'une mobilisation des parties prenantes. Ces leviers ne feront pas l'objet d'un approfondissement dans le cadre des groupes de travail thématiques mais devront être abordés dans les débats territoriaux.

Point spécifique sur la COP en Somme

Suite au lancement de la COP en Somme le 18 décembre 2023, M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, avec l'appui de M. Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental ont décidé d'engager un travail collégial pour enrichir la démarche de la COP et mobiliser à l'échelle départementale toutes les parties prenantes.

Des réunions de travail avec les intercommunalités, ainsi qu'avec les acteurs socio-économiques, ont été tenues, dès le début de l'année 2024, pour partager les éléments de diagnostic et recenser les bonnes pratiques déjà en place dans le département.

Au printemps, ont été organisées sur des sujets prioritaires avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Des Assises de l'Eau, alimentées par des réunions spécifiques avec les responsables des deux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), d'autres sur les captages d'eau prioritaires, le retour d'expérience sur la gestion volumétrique en période de sécheresse, la prévention des inondations...
- Des Assises de l'énergie ;
- Des Assises de la sobriété sous toutes ses formes.

Ces temps d'échanges ont permis d'identifier et de valoriser des projets et des bonnes pratiques d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire.

L'ensemble de ces projets ont été versés, comme projets inspirants, dans le travail préparatoire, à l'échelle régionale, pour les débats territoriaux.

Ces éléments sont développés, par type de levier, en annexe.

Le dossier de la COP en Somme est disponible ici :

<https://www.somme.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement/COP-departementale/Transition-ecologique-lancement-de-la-Conference-des-Parties-COP-de-la-Somme>

Chapitre 4 | Accompagner l'émergence des projets sur les territoires

Le choix des leviers travaillés pour préparer les débats territoriaux

L'approche globale a été construite de manière systémique au niveau national, ce qui permet d'aborder les sujets par des leviers très précis au niveau territorial.

Les leviers à la main des territoires sont puissants pour mettre en mouvement le système territorial dans son ensemble.

Certains leviers identifiés s'avèrent à fort impact sur le territoire, ce qui permet de mobiliser les acteurs sur les projets à plus forte valeur environnementale, dans une approche à la fois concrète et pragmatique.

La démarche de COP régionale vise à repérer **des initiatives qui pourraient être lancées** (expérimentations) **ou massifiées** (passage à l'échelle des bonnes pratiques) sur le territoire des Hauts-de-France, sur les

La démarche doit également permettre d'identifier **les besoins d'appuis et d'expertise ainsi que les verrous à lever**, en collaboration avec les agences et opérateurs de l'Etat impliqués dans la démarche.

Les leviers retenus par le territoire Hauts-de-France pour un travail thématique, sont au nombre de 10.

Ces **leviers abordés en groupes de travail thématique** ont été sélectionnés sur la base de deux critères :

1. La **compétence des EPCI** cibles (intercommunalités et communes) sur ces leviers ;
2. **L'estimation de l'impact des leviers** dans le cadre du panorama des leviers, pour débiter par les secteurs les plus matures et les plus impactant en termes de protection du climat, des ressources et de la biodiversité ;

3. **Ont été écartés de cette étape de travail thématique les sujets liés au développement des ENR et de la sobriété foncière.** Le premier sujet fait déjà l'objet de groupes de travail spécifiques, alors que les collectivités travaillent à la définition des zones d'accélération des ENR. Le sujet de la sobriété foncière, quant à lui, a été largement travaillé dans le cadre de la révision du SRADDET. Il n'a donc pas été jugé opportun de remobiliser les acteurs sur des groupes de travail en parallèle.

Ils ont cependant été travaillés, suite à la restitution des travaux de la COP en Somme pour proposer, in fine, des pistes de projets.

Les travaux des groupes thématiques

Dans le cadre de la COP Hauts-de-France, 6 groupes thématiques ont été créés (1/ Alimentation ; 2/ Logement ; 3/ Tertiaire ; 4/ Espaces naturels ; 5/ Déplacements ; 6/ Déchets). Chacun de ces groupes s'est réuni à deux reprises.



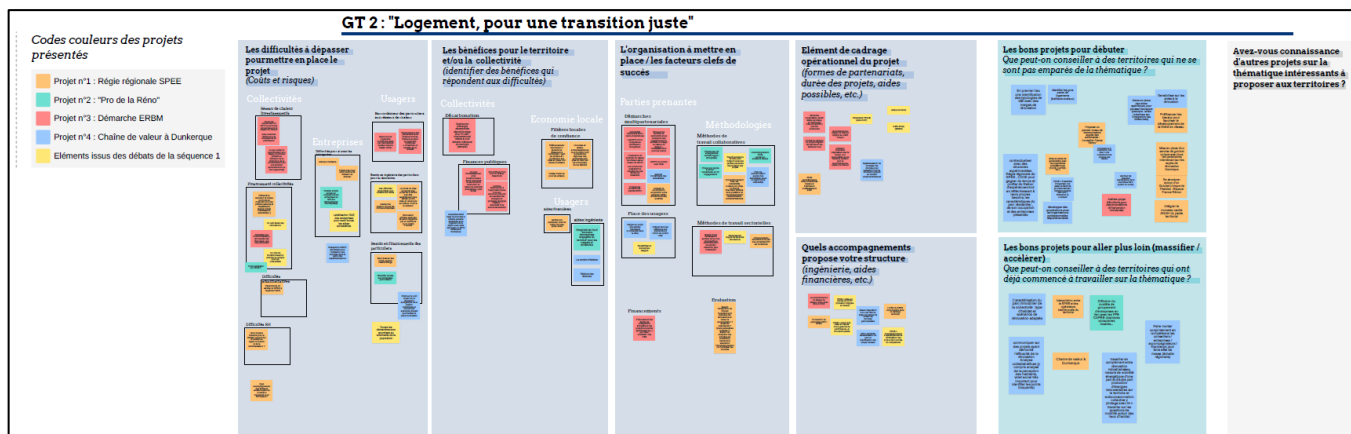
Ces groupes avaient pour objectif d'identifier, pour chaque thématique, des exemples de projets existants sur les territoires, dont on pouvait tirer des enseignements au service des projets de territoire.

Les groupes thématiques ont été composés :

- En mobilisant les experts d'ores et déjà identifiés dans les instances de gouvernance thématiques,
- En sollicitant les territoires qui avaient été mentionnés comme ayant porté un projet pouvant faire école,
- En associant toute personne ayant manifesté le souhait de participer à un groupe spécifique.

Ces exemples de projets ont été présentés plus en détails par les participants, de façon à mettre en lumière : les bénéfices des projets pour le territoire et les collectivités ; les risques et limites des projets ; les facteurs clés de succès ; les éléments d'organisation opérationnelle à mettre en place ; et les accompagnements disponibles pour chaque type de projets.

En leur qualité d'experts, les participants aux groupes thématiques ont également été invités à partager de **bons projets à mettre en place pour les collectivités débutantes, et pour les plus habituées à ces démarches.**



Sur la base et à la suite de ce travail, des **familles ou typologies de projets** ont été identifiées comme potentiellement à mettre en œuvre dans les territoires.

Un travail complémentaire, sur le volet eau a été mené en s'appuyant notamment sur la COP en Somme.

GT 1	Thématique Alimentation
	Type de projet 1 Relocaliser la fabrication des repas Type de projet 2 Se regrouper pour mieux produire et consommer Type de projet 3 Transformer les habitudes de consommation alimentaire Type de projet 4 Structurer une filière vertueuse Type de projet 5 Transformer les pratiques d'étude et d'évaluation
GT 2	Thématique Logement
	Type de projet 1 Accompagner les citoyens et élaborer localement un cadre favorable à la rénovation Type de projet 2 Structurer des réseaux de professionnels Type de projet 3 Raccorder les logements personnels individuels aux réseaux de chaleur Type de projet 4 Raccorder les logements de bailleurs sociaux aux réseaux de chaleur Type de projet 5 Transformer les pratiques de gouvernance, d'étude et d'évaluation des projets immobiliers
GT 3	Thématique Tertiaire
	Type de projet 1 Construire neuf de manière responsable Type de projet 2 Réhabiliter dans un esprit responsable Type de projet 3 Développer une ingénierie dédiée à la sobriété énergétique dans la collectivité

	Type de projet 1 Construire des réseaux de chaleur / froid sur le territoire Type de projet 1 Programmer / planifier
GT 4	Thématique Espaces naturels
	Type de projet 1 Sensibiliser / faire connaître / identifier les enjeux Type de projet 2 Mettre en place une gouvernance et une stratégie Type de projet 3 Déployer des projets de préservation des habitats et des milieux naturels Type de projet 4 Déployer des projets de nature en ville Type de projet 5 Préserver / restaurer les trames vertes, bleues et noires
GT 5	Thématique Déplacements
	Type de projet 1 Encourager le fret décarboné (fluvial, ferroviaire, cyclo-logistique, mise en place de la logistique urbaine) Type de projet 2 Retrofit – rénovation de véhicules (VL, PL, bus, etc.) et véhicules décarbonés (vélo, etc.) Type de projet 3 Développer les services de déplacement partagés Type de projet 4 Inciter / sensibiliser aux bonnes pratiques Type de projet 5 Favoriser les pratiques de déplacement actives par le déploiement d'équipements et d'infrastructures Type de projet 6 Structurer les plans de déplacement par institution / structure Type de projet 7 Mettre en place des outils de pilotage et d'évaluation (enquêtes, évaluation) Type de projet 8 Former aux enjeux vélo
GT 6	Thématique Déchets
	Type de projet 1 Développer les pratiques de recyclage Type de projet 2 Mettre en place des points d'apport volontaire Type de projet 3 Favoriser les initiatives de ré-emploi Type de projet 4 Mettre en place la gestion des biodéchets Type de projet 5 Favoriser la sobriété via le mécanisme de redevance incitative Type de projet 6 Lutter contre les dépôts illégaux et les traiter Type de projet 7 Favoriser les pratiques vertueuses grâce aux clauses idoines dans les marchés publics Type de projet 8 Informier / sensibiliser

	Typologies de projets explorées dans la COP en Somme
	Thématique Eau
	Type de projet 1 S'acheminer vers la sobriété des usages Type de projet 2 Garantir la qualité de l'alimentation Type de projet 3 Aider à infiltrer au plus près
	Thématique Energie
	Type de projet 1 Développer les parcs photovoltaïques Type de projet 2 Développer la petite hydroélectricité Type de projet 3 Mettre en place une stratégie Type de projet 4 Produire du biogaz avec la méthanisation Type de projet 5 Développer la géothermie Type de projet 6 Valoriser la chaleur fatale
	Thématique Sobriété foncière
	Type de projet 1 Réhabiliter les friches Type de projet 2 Construire de manière économe Type de projet 3 Mieux connaître l'occupation et l'usage du foncier

Les exemples de projets déjà réalisés, les enseignements à tirer pour une mise en œuvre réussie, pour l'ensemble des typologies établies sont à retrouver en annexe.

Cette première matière à vocation à être enrichie pour favoriser le partage entre territoire, au service d'une mise en œuvre facilitée des projets.

Les débats territoriaux



Dans un second temps, des **concertations territoriales** ont été préparées à l'échelle de chaque département, pour être tenues en juin.

La tenue des élections législatives a bousculé ce calendrier.

Les concertations départementales de l'Aisne et du Pas-de-Calais ont pu être tenues début juillet. Celles du Nord, de la Somme et de l'Oise se tiendront en septembre.

Ces phases de débats, sous l'égide du préfet de département, associant le conseil départemental, ont pour objectif de réunir les collectivités du territoire (EPCI, voire communes), et les acteurs socio-économiques du territoire, pour échanger sur les thématiques et présenter les familles de projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité.



Les représentants du territoire sont ensuite amenés à **se positionner sur les familles de projets qui leur semblent les plus pertinentes à mettre en œuvre sur leurs territoires**, en identifiant des idées de projets y répondant.

Cette phase de débats a pour objectif de donner des idées de projets aux collectivités, qu'elles pourront ensuite s'engager à mettre en place dans le cadre de la consultation numérique organisée via démarches simplifiées, disponible ici :

<https://www.demarchessimplifiees.fr/commencer/contribution-volontaire-feuille-de-route-hdf>

[illegible]

La feuille de route finale a pour vocation de **présenter l'ensemble des projets qui auront pu émerger dans ce processus, débattus et consolidés.**



Nous avons entendu

Il faut aborder la question par l'approche Biomasse. C'est la clef : production et gestion

Si l'on veut replanter, et notamment des haies, on a un problème de disponibilité de pieds. Il faudrait redévelopper des pépinières...

L'objectif, c'était d'amener des chiffres à nos élus, de les convaincre que c'était possible, que ça ne coûtait pas beaucoup plus cher que de travailler avec des sociétés de restauration collective et dans ce diagnostic, il y avait aussi une analyse des menus, des fournis par les sociétés de restauration collective.

Pour mettre en place des changements dans le milieu agricole, il y a besoin de dispositifs de soutien et d'accompagnement. Les fédérations ont des associations dans chaque département, regroupées sous un chapeau régional, et qui ont pour but de promouvoir des projets agroenvironnementaux sur les exploitations agricoles, notamment le maintien des prairies permanentes, la remise en place de haies ou encore le l'implantation de couverts végétaux.

Il vous manque un levier d'action. Il faut aussi travailler sur les temps de rotation des cultures : le nombre de rotation au sein d'une même parcelle à augmenter, avec l'avantage qu'il n'y a pas de frein économique majeur.

La restauration scolaire, c'est cyclique parce qu'à chaque vacance, ça s'arrête. Il faut cibler d'autres publics dans le cadre de la production de la cuisine centrale. Ça permet de lisser les productions, en livrant les centres aérés, les personnes âgées, les lieux médicalisés.

En Belgique, il y a un dispositif qui s'appelle le PCDN, plan communal de développement de la nature qui est intéressant parce qu'il y a un diagnostic territorial en matière de biodiversité. Tout le monde est autour de la table, et on définit collectivement un plan d'amélioration de la nature.

Il faut que ce soit les participants qui fassent le diagnostic, et c'est très important d'y associer les élus.

La vente directe et circuits courts, ça contrebalance pas mal l'impact du contexte inflationniste, donc c'est un réel outil qui a vraiment permis de maintenir, et même de continuer à accroître la vente.

L'Agglo a mené un travail d'identification de ces friches. Certaines ont plus vocation à revenir à l'habitat ou au développement économique, mais d'autres qui ont été identifiées en zone inondable, à enjeu, pour la trame verte et bleue, ont été renaturées ou le seront. On a pu mettre en place un partenariat avec l'EPF pour dire : voilà les friches identifiées en renaturation, il est nécessaire d'avoir un accompagnement.

Il y a le coût d'investissement et puis le coût de fonctionnement, soit, sur de la collecte de biodéchets, soit sur du compostage de proximité, du compostage autonome, en établissement... Chaque collectivité est en train de se faire sa religion. Le coût ne va pas être neutre même s'il peut y avoir des économies de traitement.

C'est une offre de service mutualisée de transports à la demande, gérée par Hauts-de-France Mobilités pour les AOM. Et pour nous, les EPCI, c'est une optimisation des coûts humains et matériels, notamment la passation du marché et la centrale de réservation. 9 EPCI de la région sont déjà inscrits. C'est aussi disposer d'une plus grande visibilité du service avec une marque commune, une communication commune.

On peut penser aussi au réseau express vélo qui est mis en place pour favoriser le report modal entre transports en commun et vélo. Il faut créer des aménagements cyclables continus et directs, avec le moins d'obstacles possibles, avec une certaine largeur, ce qui permettra d'amener les cyclistes vers les gares, les points d'intermodalité importants.

Il y a beaucoup d'évolutions dans les filières REP, c'est difficile de rester informé de tout à la fois, soit des nouveaux barèmes, soit des nouveaux outils qui sont mis à disposition des collectivités.

Ça demande un fort accompagnement, beaucoup d'énergie. C'est difficile de se démultiplier sur l'ensemble des flux de déchets et l'ensemble des secteurs. La redevance malgré tout, est un levier important. Mais c'est le pouvoir de police du maire et qu'il n'y a pas eu de transfert de ce pouvoir de police à notre établissement.

L'idée de l'application de covoiturage, c'est vraiment de proposer du trajet. Le matin, vous n'allez pas attendre Michel, le conducteur du bus ou Sonia qui conduit le Tram. C'est sur l'horaire qui vous convient et le fait qu'il vous emmène à l'endroit où vous voulez. Avec l'application, en tant qu'utilisateur, conducteur ou passager, je donne mon trajet, l'horaire auquel je pars, et l'offre va se calculer pour être la plus pertinente possible.

Le premier levier, c'est la connaissance des consommations à l'échelle des bâtiments, pour agir sur les leviers de sobriété, de comportements. Je pense qu'il y a déjà des gains minima de 20 % au niveau de la sobriété qui passe par une meilleure connaissance de la consommation et aussi des usages.

Il y a une société de tiers financement qui peut faire des prêts à taux 0, qui peut accompagner des ménages y compris des personnes âgées qui n'ont pas accès au prêt bancaire. Mais tous ces dispositifs, il faut les articuler et il faut les faire connaître.

Si on veut changer le rythme tendanciel de rénovation, en tentant, une autre méthode complémentaire, on arrive par le plan d'action à rendre plus explicite la chaîne de valeur, et à répartir les tâches en fonction des acteurs. On établit de manière volontariste le mode collaboratif qui est le seul moyen de décroïsonner, et on voit apparaître tous les freins mentionnés, y compris l'influence de l'État dans ses décisions.

Je pense qu'aujourd'hui ce qui manque, c'est une vraie vision et des schémas directeurs des réseaux et de leur complémentarité. Aujourd'hui, dans les collectivités, on a souvent un schéma de développement des réseaux électriques, un schéma des réseaux de développement des réseaux gaziers, etc.. ; Mais ces schémas ne se parlent pas.

Quand on parle de rénovation de bâtiments de rénovation énergétique, environnementale, on essaye de favoriser au maximum aussi l'idée d'économie circulaire, notamment en intégrant au maximum des éco matériaux. On a beaucoup d'acteurs qui sont engagés, notamment des collectivités au niveau régional sur ces sujets-là, et ce sont des leviers importants.

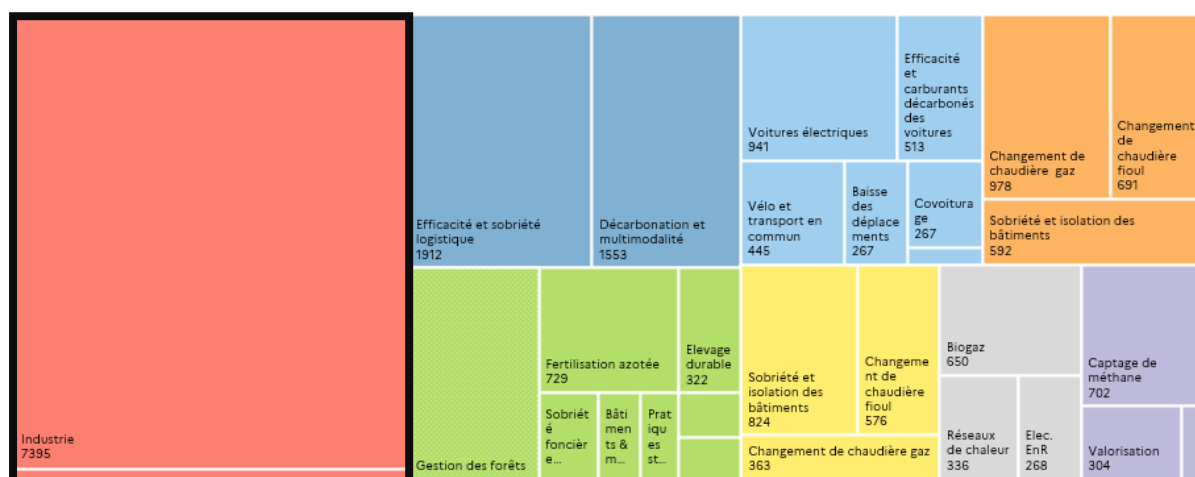
On fait régulièrement des réseaux de chaleur neufs pour lesquels on ouvre la porte à une participation citoyenne. Retour sur investissement assuré.

Il y a le problème de coût de raccordement. Après ça se fait, on a des réseaux de chaleur où on a 70 pavillons de raccordés. Mais effectivement, en termes de gestion, intervenir sur une sous-station, d'un collège, d'un lycée, d'un hôpital ou intervenir sur une micro station qui serait dans la cuisine d'un particulier, ce n'est pas la même technicité, ce n'est pas la même approche, ce n'est pas le même technicien qui intervient

Le coordinateur qui intervient dans ce service à un contact très fort avec les foyers, et fait aussi pas mal de réunions publiques sur les territoires, dans les communes. Ça permet de toucher la population pour orienter les gens vers les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre pour s'engager dans de la réhabilitation. Alors bien sûr, il y a des thématiques qui ressortent bien, notamment tout ce qui est lié aux chaudières.

Chapitre 5 | Premiers chantiers en Hauts-de-France

Engagement des travaux sur la décarbonation de l'industrie



Le 8 novembre 2022, le président de la République a fixé **un objectif de division par deux des émissions industrielles françaises en dix ans**, comme déclinaison de l'objectif climatique européen de réduction de 55% d'ici 2030. Cet objectif nécessite une accélération radicale : l'effort de décarbonation à réaliser sur dix ans est similaire à celui que notre industrie a accompli depuis 30 ans.

La neutralité carbone implique d'aller au-delà d'améliorations incrémentales d'efficacité énergétique pour construire des procédés industriels sans émissions d'origine fossile.

Une politique de décarbonation de l'industrie impulsée du niveau national

L'industrie manufacturière est responsable de 20% des émissions totales de gaz à effet de serre en France en 2019 (78 MtCO₂ équivalent/an). C'est autant que les émissions du bâtiment ou de l'agriculture. Cela représente les deux tiers des émissions des transports.

En 2020, les émissions directes de GES de la région Hauts-de-France s'élèvent à 44,7 Mt éq. CO₂, soit 12,6 % (source Observatoire du Climat) des émissions nationales. Le secteur industriel (hors production d'énergie) représente environ 30% des émissions de gaz à effet de serre de la région.

La décarbonation des industries est donc essentielle :

- En signant l'accord de Paris, les pays dont la France, se sont engagés à limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C. Pour cela, ils se sont engagés à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La SNBC impose une baisse de 81% des émissions du secteur industriel d'ici à 2050 par rapport à 1990 ;
- Les sites énérgo-intensifs sont pour la plupart soumis à la taxe carbone. Récemment le prix de la tonne de CO₂ a fortement augmenté, passant d'un montant moyen de 25€ en 2018-2019 à 80€ et une prévision à 100€ en 2025 – 180€ en 2035. Les sites industriels concernés qui ont effectué ou amorcé un processus de décarbonation sont plus compétitifs et assurent leur pérennité ;
- La crise énergétique démontre la fragilité d'une dépendance des industriels aux énergies fossiles.

La décarbonation, sous réserve qu'elle s'appuie sur des solutions françaises voire européennes, permettra d'améliorer la souveraineté en réduisant cette dépendance.

Pour toutes ces raisons, un accompagnement et un soutien financier fort à la décarbonation de l'industrie est, en plus d'un intérêt écologique évident, l'assurance de pérenniser les emplois industriels et d'attirer de nouvelles activités.

Quatre piliers technologiques pour décarboner l'industrie

La décarbonation profonde de notre industrie repose sur quatre piliers technologiques :

- **L'électrification des procédés**, notamment pour la décarbonation de la production de chaleur basse et moyenne température ;
- La **biomasse**, mobilisée pour produire la chaleur haute température (chimie, IAA, matériaux de construction) ou pour la chimie biosourcée ;
- **L'hydrogène bas carbone** en substitut aux énergies fossiles pour les procédés chimiques ou sidérurgiques ou pour le transport lourd ou à grande distance ;
- La **capture de carbone**, qui permet de stocker dans des formations géologiques profondes les émissions de CO₂ résiduelles et incompressibles de l'industrie, lorsqu'il n'y a pas d'alternative technologique.

Une forte concentration de l'émission de CO₂ dans un nombre limité d'industries

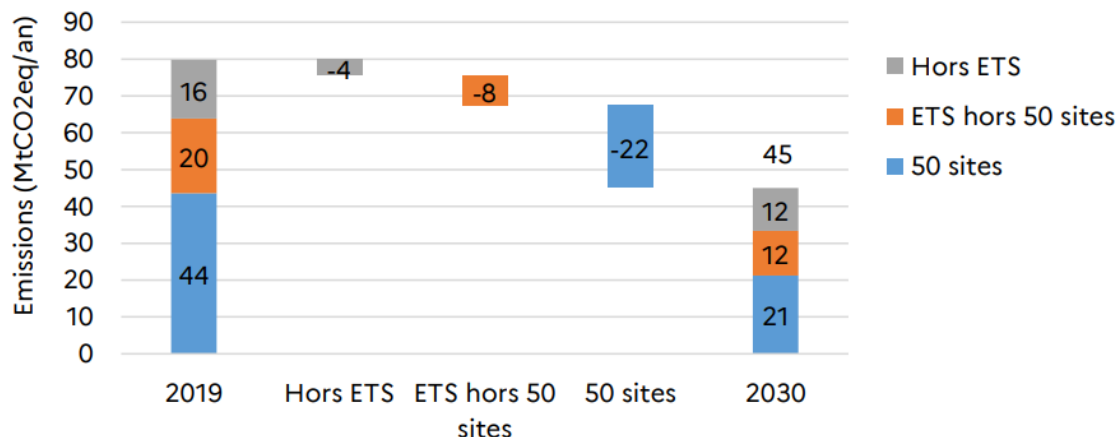
Les émissions de l'industrie sont particulièrement concentrées. Elles sont principalement engendrées par quatre grandes filières industrielles : la chimie, la métallurgie (sidérurgie et aluminium), les matériaux de construction et les minéraux non-métalliques (notamment le ciment) ainsi que l'agroalimentaire, qui totalisent 85 % des émissions de l'industrie. Au sein de ces filières, les émissions sont fortement concentrées autour de certains grands sites particulièrement émetteurs.

Sur le plan national, les 50 sites industriels les plus émetteurs, représentant 60% des émissions de l'industrie, et les quatre filières industrielles les plus émettrices, représentant 80 % des émissions.

Engagée depuis fin 2022, la préparation des feuilles de route des 50 plus gros émetteurs industriels nationaux alimente l'élaboration des stratégies nationales de planification écologique :

- La stratégie française énergie climat, qui s'appuie sur la stratégie nationale bas carbone (SNBC III) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- La planification des technologies et infrastructures (actualisation de la stratégie hydrogène, déploiement d'une stratégie de capture, stockage et utilisation du carbone (CCUS), élaboration d'une stratégie nationale biomasse, création de zones industrielles bas carbone, etc.).

En cumulant les engagements pris par les 50 grands industriels dans leurs contrats de transition écologique, on obtient, dès 2030, dans le scénario ambitieux, une diminution des émissions d'environ 45%, soit 22 MtCO₂eq d'émissions en moins chaque année.



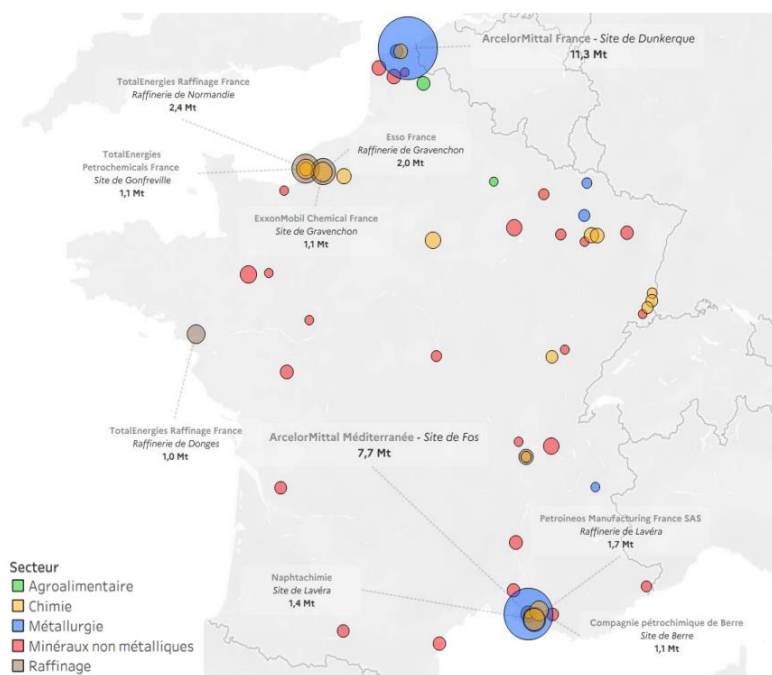
Trajectoire de décarbonation de l'industrie à horizon 2030

La déclinaison en Hauts-de-France de la politique de décarbonation de l'industrie

Les 50 plus gros émetteurs en Hauts-de-France

La région Hauts-de-France compte 7 sites qui font partie des 50 plus gros émetteurs de gaz à effets de serre (GES) français. Pour l'année 2022, ces 7 sites représentent 68% des émissions industrielles soumises à quotas CO₂ de la région (incluant la centrale DK6 de Dunkerque mais hors autres unités de production d'énergie) soit un peu plus de 13 millions de tonnes de CO₂.

Cartographie des 50 sites industriels français les plus émetteurs de gaz à effet de serre



Source : Direction Générale des Entreprises/SDP3E à partir des données du système européen d'échanges de quotas d'émissions. Les émissions des dix plus gros sites émetteurs sont détaillées en MtCO₂eq.

Les travaux de planification écologique de ces grands émetteurs ont été réalisés de janvier à juin 2023, associant l'Etat au niveau national et régional. Ainsi, les sites ont partagé leurs trajectoires de décarbonation ainsi que les projets d'investissement.

Le 22 novembre 2023, des contrats de transition écologique ont été signés par les industriels et le ministre délégué chargé de l'industrie. Pour assurer la transparence du processus de planification, ces documents sont publics et disponibles à cette adresse : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/publication-contrats-transition-ecologique-50-sites-industriels>

Pour les industriels des Hauts-de-France, c'est une **réduction de près de 7,8 millions de tonnes de CO2 qui sont envisagées à l'horizon 2030 avec la mise en œuvre des projets de décarbonation des 7 sites visés.**

Les principaux leviers mobilisés sont :

- Des changements de procédés impliquant des technologies innovantes ;
- La mise en œuvre de capture et stockage de carbone ;
- L'électrification des procédés ;
- Le recyclage et la modification d'intrants.

Les services de l'Etat en région réalisent régulièrement des revues de projets avec ces industriels afin de les orienter et les accompagner dans la concrétisation.

A l'issue de l'exercice de planification des grands projets industriels de décarbonation, la Direction générale des Entreprises a décidé d'élargir le périmètre de l'action avec un TOP 140 national, permettant ainsi d'associer davantage de filières. Le pilotage de cette extension de la démarche a été confié aux services économiques de l'Etat en région (SEER), en partenariat avec les DREAL, l'ADEME, pour une plus grande appropriation des projets et leurs interactions avec les autres acteurs économiques.

En Hauts-de-France, une trentaine d'acteurs industriels constituent, avec les 7 sites précités, le « top 40 ». Ces 33 sites industriels représentent environ 14% des émissions industrielles régionales de GES, soit 2,7 millions de tonnes de CO2.

En Hauts-de-France, le SEER a donc engagé dès la fin d'année 2023, la **démarche de territorialisation régionale de la planification** avec ces 40 industriels (soit un périmètre plus large que la cible nationale, ceci afin d'adresser 80% des émissions industrielles sous quotas CO2).

Accueillie très favorablement par les industriels, cette démarche, concentrée sur la trajectoire la plus probable de décarbonation de ces sites, permet :

- D'identifier les projets de décarbonation;
- De relever les freins et difficultés par les industriels dans la concrétisation de ces projets ;
- D'identifier les infrastructures et autres vecteurs nécessaires.

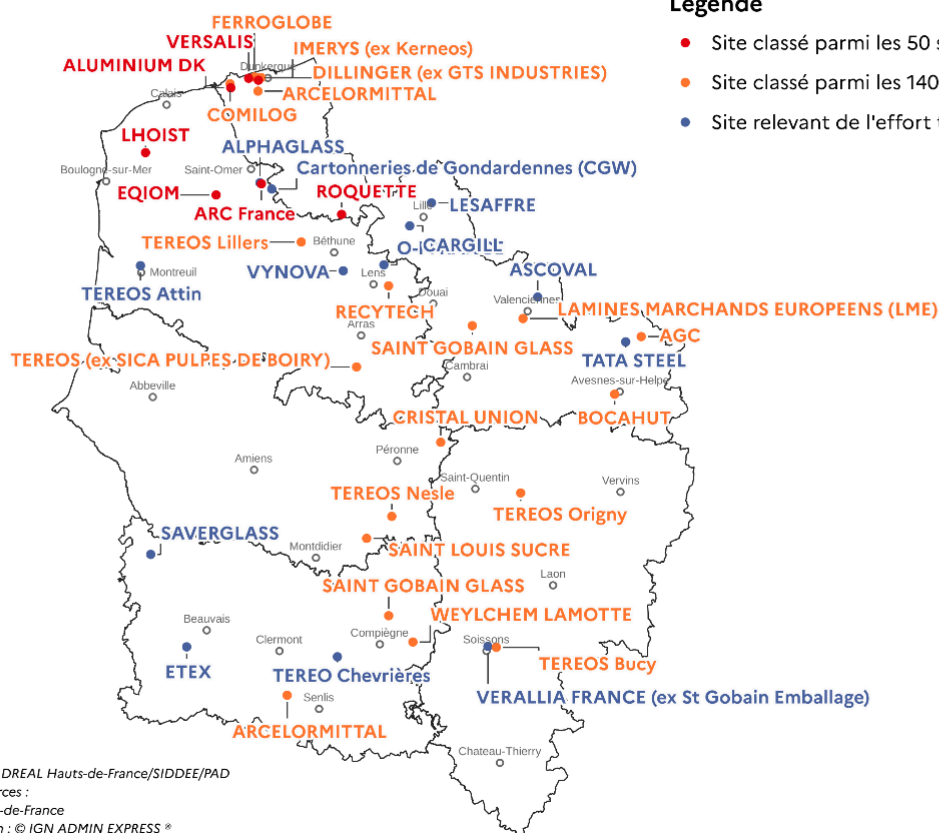
Les feuilles de route de décarbonation, coconstruites par les industriels et les services de l'Etat, ont permis de mettre en évidence de nombreux projets : **ce sont plus de 230 projets industriels de décarbonation qui ont été recensés pour les 33 industriels des Hauts-de-France (hors les 7 du top 50 national), dont 200 envisagés pour une mise en œuvre en 2030 au plus tard avec une économie envisagée de près de 1 million de tonnes de CO2.**

Décarbonation des industries les plus émettrices

Région Hauts-de-France

Légende

- Site classé parmi les 50 sites les plus émetteurs en France
- Site classé parmi les 140 sites les plus émetteurs en France
- Site relevant de l'effort territorialisé de décarbonation



0 25 50 km

Les services de l'Etat en région ont accompagné ces industriels, pour les projets les plus matures vers les guichets de financement disponibles (Appels à projets France 2030, appels à projet sur fonds incitatif de l'ADEME, fonds chaleur de l'ADEME, Fonds de Transition Juste opéré par le Conseil Régional, etc...) et organisent des revues de projets à fréquence régulière pour accompagner au plus près les industriels dans la réalisation de leurs projets.

Synthèse sur les objectifs de décarbonation de l'industrie des Hauts-de-France

Pour l'industrie des Hauts-de-France, les 40 sites industriels les plus émetteurs ont engagé des démarches de décarbonation et c'est donc une réduction significative de 8,8 millions de tonnes de CO2 qui est espérée à horizon 2030 soit -44% par rapport à l'année 2022.

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France et la CCI, au travers de la démarche REV3 accompagnent également les industriels dans leur transition écologique et adressent le tissu plus diffus de l'industrie.

ZIBAC – Projet DKarbonation – un projet au service de la décarbonation de l'industrie dans le Dunkerquois

Les zones industrielles bas carbone (ZIBAC) ont vocation à constituer des territoires pionniers de la décarbonation de l'industrie française ainsi que des territoires industriels « clé en main » pour les entreprises désireuses d'investir dans la transition écologique, afin d'en faire un levier majeur de réindustrialisation verte.

Ecosystem D (ex-Euraénergie), groupement d'intérêt public, a été lauréat de l'appel à projet ZIBAC. À travers ce programme, il s'agit pour l'Etat d'accompagner le territoire industriel Dunkerquois dans sa transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité pour soutenir la reprise de l'activité économique. Ce programme permet aussi de faire rayonner à l'échelle internationale les technologies, innovations et le savoir-faire industriel français.

Ainsi, le projet DKarbonation fixe l'objectif **du territoire dunkerquois : -30% d'émissions en 2030 et neutralité carbone en 2050.**



La première phase du programme ZIBAC consiste en la maturation via la réalisation d'études stratégiques sur les technologies de rupture et les infrastructures nécessaires à la mise en place de la zone industrielle Bas Carbone.

La gouvernance du projet se met en place depuis la fin 2023, avec l'identification de piliers pilotés par des chefs de projet (CO₂, CH₄, H₂, Chaleur, Eau, Electricité). A ce jour, la feuille de route associée au projet qui liste les investissements prévus, prévoit un abattement de plus de 50% du CO₂ à l'horizon 2030.

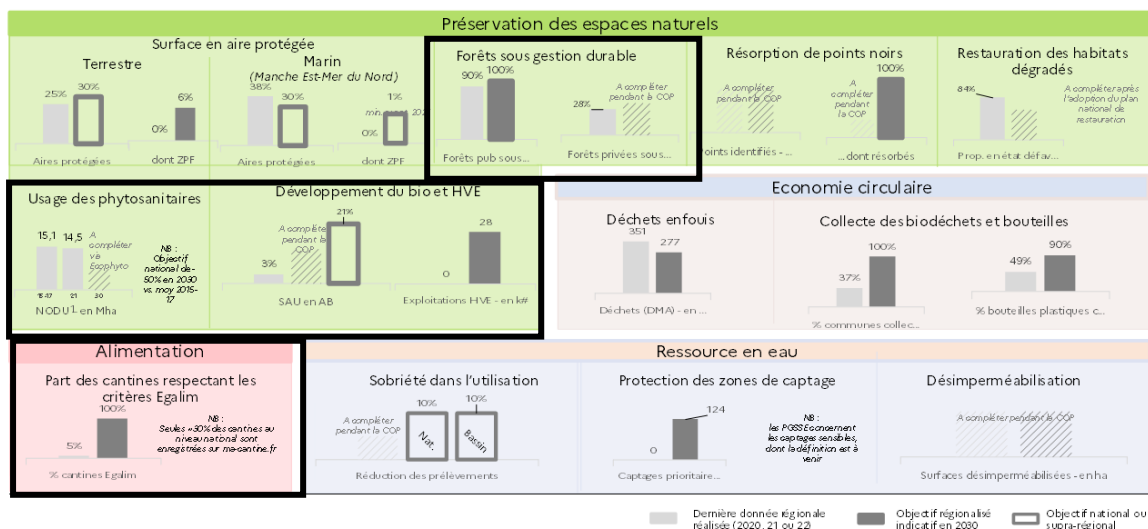
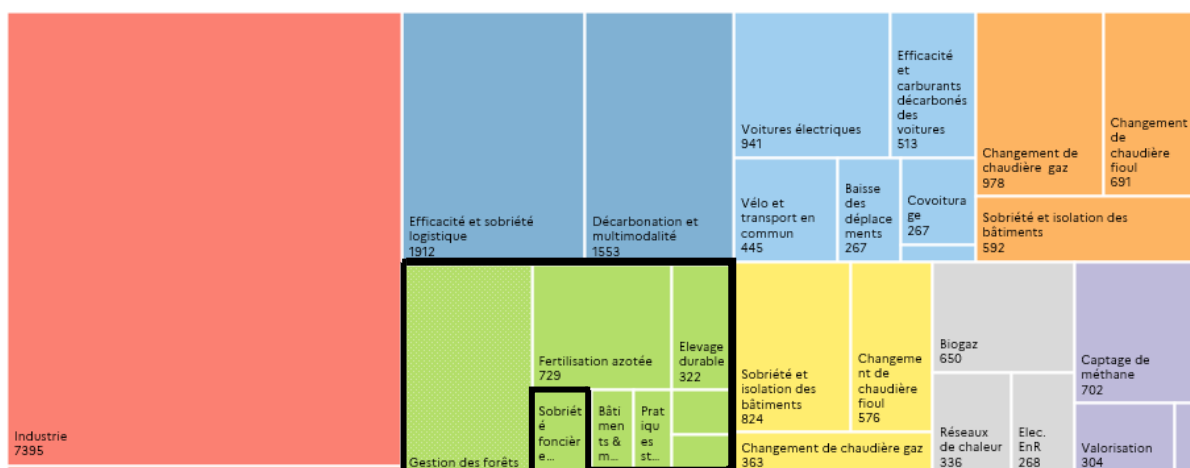
Le comité de lancement a été organisé le 8 avril 2024, sous l'égide du président de la Communauté urbaine de Dunkerque, Patrice Vergriete, du ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie, Roland Lescure, du président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, Maurice Georges, du président de la CCi littoral Hauts-de-France, François Lavallée, du directeur général délégué de l'ADEME, Baptiste Perrissin-Fabert et en présence des acteurs du projets, industriels, gestionnaires de réseaux, services de l'Etat et des élus locaux.

Au quotidien, les services de l'Etat en Région sont en contact privilégié avec le porteur de projet, afin :

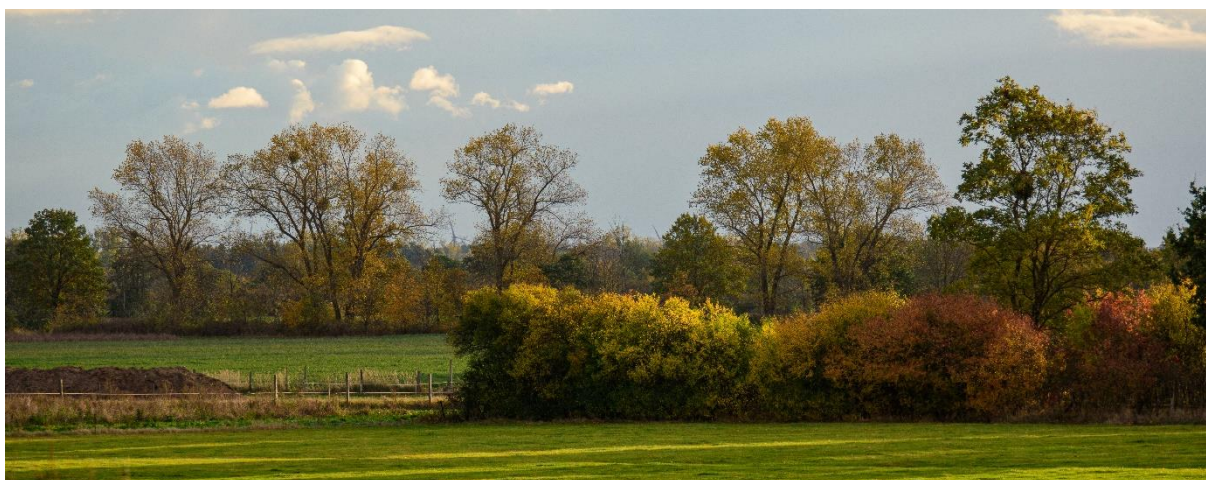
- D'alimenter les études avec la connaissance du territoire et des enjeux locaux ;
- D'objectiver les résultats des études réalisées et envisager la suite à y donner ;
- Disséminer les travaux de ces études auprès du tissu industriel ;
- D'accompagner le porteur de projet dans la seconde phase du programme (phase dite « d'accompagnement »).

Déploiement des dispositifs du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Les filières agricoles et agroalimentaires ont vocation à prendre toute leur part dans cette transition majeure pour notre pays, avec les enjeux qui leur sont propres et qui impliquent que l'adaptation du modèle de production aille de pair avec la préservation de la souveraineté alimentaire. Cette transition ne pourra se faire sans un accompagnement des agriculteurs dans ce changement, et sans une territorialisation de la démarche de planification écologique.



Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) a défini trois chantiers pour la planification écologique : Agriculture, Alimentation et Forêt. Les enjeux pour notre région sont multiples pour chacun des chantiers.



Chantiers Agriculture, Alimentation et Forêt

Au niveau national, en 2024, en complément et en appui des plans et stratégies déjà existants, un **effort exceptionnel de 0,8 Milliard d'euros (Md€)** a été consacré au financement de la Planification écologique sur les chantiers «Agriculture» et «Alimentation» pour :

- La **plantation et la gestion durable de 50000 km nets de linéaire de haies** agricoles et non agricoles d'ici 2030, dans le cadre du Pacte en faveur de la haie, afin de contribuer à la restauration de la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant les produits des haies.
- La **poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour les protéines végétales** ;
- Le renforcement du **soutien à l'agriculture biologique** via une augmentation du fonds Avenir bio et des actions de communication ;
- La mise en œuvre de **dispositifs d'accompagnement des agriculteurs** face au changement climatique (en cohérence avec le déploiement de diagnostics prévu par le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture) ;
- La mise en œuvre de la **stratégie de réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques**, et de développement de techniques alternatives de protection des cultures, dans le cadre d'Ecophyto 2030, comprenant le financement du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) ;
- Le déploiement de **dispositifs favorisant la décarbonation** de l'agriculture ;
- Le financement d'un **fonds en faveur de la souveraineté alimentaire** et des transitions pour accompagner à l'échelle territoriale des démarches de

structuration des filières associant amont et aval afin de leur permettre d'adapter leur modèle économique aux exigences de décarbonation et de transition écologique et climatique.

Pour le chantier Forêt, en complément et en appui aux politiques publiques déjà déployées, **0,5 Milliards d'euros sont mobilisés** en 2024 en faveur de la Planification écologique sur le chantier « Forêt », au travers de 5 mesures, pour :

- Le renouvellement forestier ;
- Le développement du bois de construction et des dispositifs en faveur d'une industrie française compétitive de transformation du bois ;
- Le soutien à l'amont forestier : pépinières et entreprises de travaux forestiers ;
- Le renforcement de la défense des forêts contre les incendies ;
- Le déploiement d'actions structurantes de la filière forêt-bois en outre-mer.

Dans le cadre de ces mesures de la planification écologique, pour les 3 chantiers, plusieurs appels à projets (AAP) territoriaux ou guichets ont ainsi été mis en place.

A titre d'exemple, plus de 300 demandes ont déjà été déposées par les agriculteurs dans les Hauts-de-France pour le guichet d'aide à l'investissement pour des matériels nécessaires à la transition agroécologique, représentant plus de 15% des demandes au niveau national. Les autres guichets suscitent moins d'intérêt à ce jour, ce qui pourra être discuté avec les acteurs de la profession par la suite.



Dans la région Hauts-de-France, quels sont les enjeux principaux ?

Pour l'agriculture, il s'agit de maintenir une agriculture performante, dans un contexte de transition agro-écologique où le nombre d'exploitations diminue, où le renouvellement des générations est à assurer, dans une région où les enjeux environnementaux sont forts (région zone vulnérable aux nitrates notamment).



Pour l'alimentation, les défis sont l'accès de tous à une alimentation de qualité et durable (la justice sociale), la lutte contre la gaspillage et l'éducation alimentaire. Les deux leviers principaux pour les relever sont l'application de la loi Egalim en restauration collective et les projets alimentaires de Territoires (PAT).



Pour la forêt, il s'agit de préserver durablement la forêt, mieux gérer et renouveler la forêt (gestion durable, lutte contre le morcellement, incitation au regroupement de la gestion) et structurer, développer la filière bois.



Cette première année, la COP territoriale a été consacrée essentiellement aux actions portées par les collectivités.

Néanmoins, les différents leviers relatifs à l'Agriculture ont été présentés et discutés lors de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) du 11 avril 2024.

Ceux relatifs à l'Alimentation et à la Forêt seront discutés respectivement lors du prochain Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM) à l'automne et de la prochaine Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) dont la date reste à fixer.

Le travail avec l'ensemble des acteurs des différentes filières se poursuivra par la suite au sein de ces trois comités (méthodologie restant à définir).

Sans attendre la COP territoriale, les différentes filières des Hauts-de-France ont également mis en place des études, travaux ou plans en lien avec la transition écologique. A titre d'exemple, on peut citer de manière non exhaustive :

- **Le projet Clim'Eau Fil**, débuté en 2021 et dont l'objectif principal est d'accompagner le monde agricole du bassin Artois-Picardie à l'élaboration de trajectoires d'adaptation au changement climatique, pour le Futur Proche (2030-2050), qui soient compatibles avec la quantité et la qualité de la ressource en eau, dans une démarche de co-construction avec les filières.
- **La trentaine de projets alimentaires territoriaux (PAT)**, projets collectifs et systémiques visant, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile. Ce rapprochement des acteurs doit permettre de partager un diagnostic du système alimentaire territorial afin de fixer des priorités stratégiques pour mettre en cohérence les démarches existantes et démarrer de nouvelles actions structurantes.



Ils ont contribué, ils se sont lancés

Association

L'Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise (AU5V) regroupe les pratiquants du vélo et autres circulations douces. De dimension citoyenne, elle fait la demande d'être associée aux travaux de la COP Hauts-de-France pour laquelle elle a réalisé une identification des freins à lever afin de réussir le report modal. L'association des citoyens au déploiement des plans vélos est demandée. On y retrouve des typologies d'actions concernant le plan de mobilité (PDM) et le schéma directeur cyclable (SDC), ainsi que des suggestions pour accompagner les changements de comportements en faveur de l'usage du vélo au quotidien.

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Contribuer-a-la-feuille-de-route-de-la-planification-ecologique>

Acteurs de la recherche

Climibio est un projet pluridisciplinaire réunissant plus de 250 chercheurs et 16 laboratoires au sein de la région Hauts-de-France pour aller plus loin dans le diagnostic posé sur les Hauts-de-France, et aborder la qualité de l'air en milieu urbain et rural les dynamiques des milieux et de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et perspectives d'adaptation et les impacts sur la santé humaine.

À l'issue de ce projet, un [livre blanc](#) a été rédigé à destination des collectivités pour les aider à intégrer les enjeux du changement climatique lors de leurs prises de décisions. Lien : <https://climibio.univ-lille.fr/focus/detail-focus/livre-blanc-climibio-1>

Le collectif a souhaité verser ces travaux dans la COP.

Opérateur privé de transport public

Keolis est un opérateur privé de transport public de voyageurs, engagé pour une mobilité durable et connectée. Les actions mises en avant à l'occasion de la COP Hauts-de-France sont multiples : défi sans ma voiture, rétrofit électrique et mobilités alternatives, etc. Lien : https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/contribution_keolis_pe_-_gt_deplacements-2.pdf

Groupement d'intérêt public – politique de la ville

L'IREV, centre de ressources politique de la ville en Hauts-de-France, a tenu le 11 avril 2024 une [COP des quartiers](#). Rassemblant une centaine de participants de divers horizons (professionnels, élus des collectivités locales, bailleurs sociaux, associations, services de l'État), l'objectif de la journée a été d'envisager les changements

nécessaires à la transition écologique dans les QPV. Les sujets abordés sont le logement/énergie, la mobilité, l'alimentation, la dimension économie circulaire/déchets/économie sociale et solidaire, la biodiversité et cadre de vie.

Alors que les populations aux revenus les plus faibles ont une faible part dans les émissions de GES, ce travail met en exergue leurs grande vulnérabilité face au changement climatique, mais aussi leur capacité d'agir. Pour une transition juste, il est impératif de lier le déploiement des projets de transition à la politique des quartiers.
<https://irev.fr/thematiques/transition/cop-des-quartiers-du-11-avril-lille>.

Service de l'Etat

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a présenté le 31 mai 2024 sa feuille de route pour la transition écologique de la culture en Hauts-de-France, construite autour de 4 axes : de nouvelles pratiques durables, un numérique culturel sobre, la préservation et conservation du patrimoine ainsi que la mobilité des publics, artistes et œuvres. Lien : <https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/DRAC-Hauts-de-France/Actualites/transition-ecologique-presentation-de-la-feuille-de-route-de-la-culture-en-hauts-de-france>

Des outils pour vous aider dans vos projets

Voici un premier florilège des outils repérés pour vous accompagner dans vos projets.

Je veux bénéficier de l'expérience des autres, partager la mienne

Le réseau des ambassadeurs DD

Le **réseau des Ambassadeurs du développement durable** a pour ambition de multiplier les occasions d'expliquer simplement et concrètement le développement durable et la lutte contre le changement climatique au travers d'**actions variées**. Élus et agents du secteur public, acteurs économiques et associatifs, citoyens : **faites intervenir gratuitement un ambassadeur chez vous !**

<https://www.cerdd.org/Les-services-du-Cerdd/Les-Ambassadeurs-du-Developpement-Durable/Decouvrez-le-service-Ambassadeurs-DD>.

La plateforme COMETE, la COMmunauté Écologie et Territoires,

La plateforme est portée par le ministère de la Transition écologique de la Cohésion des territoires. Informez-vous sur la transition écologique territoriale, développez une approche collaborative des enjeux de transition écologique (sociaux, environnementaux, économiques) dans votre projet de territoire, et accédez à des fonctionnalités de pilotage global, avec la plateforme de COMETE : <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr>.

Elle propose des liens avec d'autres dispositifs :

Renforcez, structurez et valorisez ce projet territorial, suivez vos plans d'actions et vos indicateurs sur les dimensions Climat, Air, Énergie et Économie Circulaire avec l'appui des référentiels nationaux du Programme Territoires Engagés Transition Écologique : <https://www.territoiresentransitions.fr>.

Posez vos questions, partagez vos expériences, accédez à un réseau d'experts sur des domaines différents, coconstruisez en collectif les solutions pour accélérer la transition écologique dans les territoires avec Expertises.territoires, une dynamique collaborative, numérique et humaine : <https://www.expertises-territoires.fr>.

Je veux mieux comprendre mon territoire

L'outil TrACE Hauts-de-France

Les données régionales air-climat-énergie en un clic

Vous rêviez d'un outil commun de visualisation des données air-climat-énergie en Hauts-de-France ? Atmo Hauts-de-France et l'Observatoire Climat du Cerdd l'ont fait ! Fruit de plusieurs mois de collaboration, cette nouvelle plateforme en ligne est un outil incontournable pour les territoires dans le suivi de leurs trajectoires air-climat-énergie.

- *Quel est le secteur le plus émetteur sur mon territoire en 2012 ?*
- *Quelle est la production totale de biogaz sur mon territoire en 2021 ?*
- *Est-ce que l'objectif 2021 du SRADDET est atteint pour les particules fines ?*

Autant de questions auxquelles l'outil TrACE apporte des réponses précises et solides, en quelques clics !

<https://www.cerdd.org/Actualites/Changement-climatique/TrACE-Hauts-de-France-les-donnees-regionales-air-climat-energie-en-un-clic>

MOOC Sobriété foncière

Vous êtes une ou un élu local et vous cherchez à comprendre ce qui est en jeu avec la sobriété foncière ? Vous cherchez des solutions concrètes pour lutter contre l'artificialisation et préserver les sols de votre territoire ? Le Cerdd a pensé à vous et a conçu la formation en ligne « Sobriété foncière : mon territoire en action ! »

Les inscriptions sont ouvertes ! Le MOOC est en ligne jusqu'au 31 août 2025.

<https://www.cerdd.org/Les-rendez-vous-du-Cerdd/MOOC-Sobriete-fonciere-mon-territoire-en-action>

J'ai besoin d'accompagnement pour mon projet

Aides Territoires

Aides-territoires est une startup d'État portée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGLN) avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM). Chaque jour, des collectivités trouvent des aides pour financer et accompagner leurs projets sur de nombreuses thématiques. Vous aussi, **découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

<https://www.cerdd.org/Actualites/Changement-climatique/TrACE-Hauts-de-France-les-donnees-regionales-air-climat-energie-en-un-clic>

La boussole de la transition écologique

Vous êtes élu, technicien, citoyen et vous avez une idée de projet sur votre territoire ? La boussole de la transition écologique s'adresse à vous ! Cet outil, construit autour de questions qualitatives, vise à vous accompagner tout au long de votre réflexion, le plus en amont possible, pour identifier les impacts de votre projet sur l'environnement et les améliorer.

Vous pouvez recourir à la boussole quel que soit l'objet de votre projet : tout projet, dans sa conception, sa réalisation et son fonctionnement peut contribuer à la transition du territoire. La démarche proposée par la boussole de la transition écologique s'inscrit dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique. Elle est construite autour du référentiel France Nation Verte.

<https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr>

Chapitre 6 | Construisez avec nous les prochaines étapes

Nous vous attendons en septembre

Sur la base de ce premier travail, il nous faut poursuivre la démarche.

Nous n'avons malheureusement pas pu conduire tous les échanges territoriaux, sous l'égide des préfets de département.

En septembre, ces temps d'échanges vous seront proposés dans l'Oise (le 17 septembre), la Somme et le Nord.

En attendant, ce point d'avancement formalisé est l'occasion de vous appeler à contribuer à cette démarche. La prise en compte de la contribution des partenaires est constitutive de la COP et doit pouvoir se faire tout au long de cet exercice, qui plus est, itératif.



Nous vous appelons cependant à proposer votre première contribution, avant la fin du mois de septembre, afin de compléter cette première étape de repérage des projets de territoires, et de coconstruire la suite de la démarche sur la base de vos retours. L'ensemble de ces éléments doit être présenté dans la feuille de route du tour 2024, remontée auprès du Secrétariat général à la planification écologique à l'automne 2024.

Une feuille de route consolidée à l'automne

Ce premier tour de COP doit se concrétiser par une feuille de route territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France.

Cette feuille de route doit reprendre les quelques éléments présentés dans ce point d'avancement en y adjoignant, sur la base de vos retours :

La liste des projets remontés des territoires. Seront retenus les projets alignés avec la COP, qui constituent des actions nouvelles ou qui ont déjà été mis en place ailleurs, mais qu'il convient de massifier à l'échelle de la région. Le porteur et les parties prenantes devront être identifiés, une première estimation chiffrée doit être faite et le premier jalon de réalisation en 2025 explicité :

- **Les accompagnements potentiels pour ces mêmes projets :** financements, ingénierie, dispositifs complémentaires ;
- **Les engagements et propositions, par les acteurs autres que les collectivités porteuses de projets, d'actions complémentaires à cette première vague de projet ;**
- **L'explicitation des modalités de travail 2025, pour élargir le tour de table de la COP en Hauts-de France, poursuivre le travail avec les territoires et construire sur cette base, un élargissement des chantiers.**

L'organisation d'un séminaire de la COP Hauts-de-France, à l'automne, permettra de partager cette feuille de route et de présenter et discuter les nouveaux chantiers et les modalités de travail pour la poursuite de la démarche.

Une prise en compte dans les nouveaux contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE) avant fin 2024

Les projets inscrits dans la feuille de route de territorialisation de la planification écologique, et qui sont portés par une commune, un groupement de commune, ont vocation à être contractualisés dans le cadre des nouveaux CRTE avant fin 2024.

Ils feront l'objet d'un suivi particulier, notamment dans le cadre de revue de projets régulière.

Une attention particulière sera apportée à leur accompagnement.

L'évaluation et la révision annuelle des CRTE sera versée dans le tour de COP suivant.

Un tour 2025 de la COP à construire

Cette première étape de travail aura permis d'engager le processus de territorialisation de la planification écologique.

La sollicitation auprès des acteurs de la région, doit permettre de recueillir les attentes pour la poursuite de ce travail.

Voici les premiers axes proposés :

1 – Consolider la territorialisation de la planification écologique en confortant les projets de territoire.

- Accompagner au mieux les projets dans le cadre des CRTE ;
- Vérifier la bonne mobilisation des financements et de l'ingénierie au service des projets retenus ;
- Accompagner les territoires en leur proposant des méthodes et moyens pour associer les citoyens aux projets et aux CRTE ;
- Vérifier les pans de la planification écologique couverts par les projets, et les programmations complémentaires à envisager au regard des impacts attendus ;
- Vérifier la bonne corrélation entre enjeux de territoires et programmation de projets. Organiser l'émergence de projets et la mobilisation au service d'une égalité des territoires ;
- Réaliser l'évaluation du dispositif après un an de mise en œuvre pour vérifier la pertinence de l'action, et le corriger au service de trajectoires plus performantes

2 - La décarbonation de l'industrie – les perspectives :

Des transformations très significatives nécessitent une prise de risque des industriels, à la fois sur la performance des nouvelles technologies, le coût des nouveaux intrants nécessaires, en particulier l'énergie décarbonée, et sur la rentabilité des nouvelles installations. C'est pourquoi un soutien public est nécessaire, pour dé-risquer ces projets, soit vis-à-vis de la maturité des technologies mobilisées, des risques sur les coûts des intrants bas carbone, de la dynamique de la demande pour des produits décarbonés, ou du prix du carbone.

A l'issue de cette étape de caractérisation et de planification des projets industriels de décarbonation, le défi repose à présent sur la concrétisation des projets, avec plusieurs jalons importants :

- Le soutien financier aux projets non rentables ;
- Les autorisations administratives liées à ces projets ;
- L'acceptation sociale des projets ;
- La disponibilité des infrastructures associées, notamment la disponibilité électrique.

Les services de l'Etat en région sont pleinement mobilisés pour faire aboutir ces projets ambitieux, sous formes adaptées aux enjeux de chaque projet et notamment :

- Via les comités de pilotage, les revues d'accélération, les revues de projets stratégiques pilotés par les préfets, les sous-préfets et sous-préfets référents ;
- Via l'accompagnement des industriels en phase amont des dépôts de dossiers administratifs par les services instructeurs (DREAL, DDTM) ; via l'orientation vers les guichets de financement et la réponse aux appels d'offres par le Service Economique de l'Etat en Région de la DREETS.

Par ailleurs, les études financées au travers de l'AAP ZIBAC sont progressivement restituées aux services de l'Etat et ADEME, permettant ainsi de dégager les trajectoires de décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque et les infrastructures et gouvernances nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone. Ces travaux seront donc poursuivis, avec la même dynamique engagée, sur les thématiques telles que l'approvisionnement électrique, les technologies de captage de carbone, les besoins en hydrogène, la récupération de chaleur fatale, la disponibilité de la ressource en eau.

Un accompagnement du porteur de projets dans sa réponse à la seconde phase du programme ZIBAC (phase dite d'accompagnement) est réalisée et sera également poursuivie sur 2024 et 2025, avec l'objectif d'approfondir les thématiques qui le nécessitent voire élargir le champ d'action, avec l'adaptation au changement climatique par exemple.

3 – Engager le chantier Agriculture en s'assurant en particulier que :

- Les projets locaux soient accompagnés par les dispositifs ouverts (notamment les projets territoriaux) ;
- Les projets locaux pertinents pour répondre aux enjeux de la transition écologique mais qui ne seraient pas encore accompagnés dans le cadre des AAP programmés le soient par la suite ;
- Les modalités de nouvelles réunions de concertation à l'automne 2024 pour poursuivre les échanges régionaux sur les attentes de la profession sur le chantier planification écologique soient partagées avec tous les acteurs concernés (vision d'ensemble toutes filières confondues, aval y compris, pour une agriculture souveraine et durable) et adaptées.

4 – Engager le chantier transport de marchandises et logistique, en commençant par la tenue d’une conférence logistique à l’automne ;

Les acteurs du transport de marchandise et de la logistique sont fortement mobilisés sur les projets structurants pour la filière en Hauts-de-France : aménagements structurants du grand port maritime de Dunkerque (GPMD projet cap2020), projet Seine Escaut, réalisation du Canal Seine Nord Europe, développement du réseau de transport ferroviaire pour le transport de marchandise, la mise à deux fois deux voies de la RN2... Tous ces projets sont essentiels, mais leur impact ne pourra être mesuré qu’après 2030, premier jalon de la planification écologique.

Il importe donc de définir collectivement les axes de travail à retenir pour cet exercice de territorialisation de la planification écologique.

La tenue d’une conférence logistique à l’automne permettra de poser les bases de ce nouveau chantier de la COP.

5 – Structurer le travail pour l’ouverture des chantiers, traités au niveau national en 2024 par le SGPE, et devant être territorialisés dans le deuxième tour :

- Intégrer dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, les exercices de territorialisations des dernières stratégies nationales, et notamment le **plan national d’adaptation au changement climatique 3** et la **stratégie nationale de la biodiversité**.
- Développer un plan d’actions Hauts-de-France sur le volet « **Emploi et Formation** » au regard des enjeux de la transition écologique en s’appuyant notamment sur le comité régional de l’emploi, de la formation et de l’orientation professionnelles des Hauts-de-France ;
- Engager le chantier « **Numérique et données** » au service de la transition écologique en mettant en place le premier Comité régional de la donnée, conformément à la feuille de route France Nation Verte, et en cohérence avec les recommandations du rapport Data et territoires (Christine Hennion, Magali Altounian, Bertrand Monthubert).

Contribuez !

Vous l'aurez compris la territorialisation de la planification écologique se construit en Hauts-de-France, alors contribuez !

Toutes les formes de contribution sont possibles, pour peu qu'elles rentrent dans le cadre méthodologique proposé, à savoir la structuration de l'approche par les leviers d'actions (synthétisés p.16, et détaillés dans les cahiers thématiques).

En effet, puisque l'exercice consiste « à se compter » au service de la transition écologique, nous ne pouvons pas nous contenter de compiler les stratégies et plans d'action des uns et des autres, sans organiser le recoupement des actions.

Les acteurs en région sont nombreux à être engagés sur les processus de décarbonation, de préservation des ressources et de la biodiversité. Mais nous avons besoin de ce cadre méthodologique commun pour commencer à évaluer les trajectoires que nous construisons collectivement.

Vous êtes une collectivité locale ou vous exercez des compétences par délégation d'une collectivité locale

Cette démarche est d'abord construite pour vous. Vous êtes invités à interroger votre potentiel de projets au regard des différents leviers d'actions exposés.

Pour cela les annexes au présent document vous proposent quelques pistes de réflexion.

Nous vous engageons à renseigner, en ligne, vos propositions de projets.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/contribution-volontaire-feuille-de-route-hdf>

Ces projets doivent être alignés avec les objectifs de la COP.

Les projets recueillis peuvent être une intention nouvelle, en cours de conception ou un projet déjà bien construit, et pouvant être accéléré dans sa mise en œuvre à travers la mobilisation d'autres partenaires, dans le cadre de la COP.

Ces projets peuvent aussi relever de typologie de projets bien identifiées, d'ores et déjà pointés dans un PCAET, un PAT ou un SCOT, mais qui pourront, dans le cadre de la COP, participer à une massification de tels projets à l'échelle régionale.

Ces projets alimenteront la feuille de route régionale dans la mesure où :

- Ils seront cohérents avec les leviers de la COP;
- Ils présenteront un potentiel d'impact significatif au regard des enjeux de la COP, et/ou peuvent être répliqués de façon significative ailleurs sur le territoire ;
- Leur avancement peut être défini de façon précise, permettant de se mettre dans l'action dès la sortie de COP, à la fin 2024 : maître d'ouvrage, autres acteurs clés mobilisés, prochaines étapes dont besoins et possibles sources de financement et ingénierie à court-terme (1 an).

Vous êtes porteur d'une offre d'accompagnement, d'ingénierie ou de financement au service des projets de territoire

L'enjeu inhérent à la COP est de faciliter, pour les territoires, le recours aux offres d'accompagnement.

Vous souhaitez rendre lisible l'offre que vous portez, deux moyens d'actions, vous sont proposés.

Première voie de contribution :

Pour proposer votre offre de manière structurée dans le cadre de la COP, poursuivre le travail à réaliser dans les guichets uniques de l'ingénierie, renseignez le tableau structuré par levier et type de projets disponible ici :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Contribuer-a-la-feuille-de-route-de-la-planification-ecologique>

Vous pouvez le transmettre une fois rempli à l'adresse suivante :

planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Deuxième voie de contribution :

Recensez votre offre et tenez-la à jour sur la plateforme de l'outil Aides territoires :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

Le développement de cet outil sera poursuivi à l'échelle nationale et articulé avec une offre de plateforme d'échanges entre territoires, porteurs d'ingénierie et service de l'Etat.

Vous souhaitez proposer des modalités de travail pour la suite de la démarche

Nous sommes à l'écoute de toute proposition.

Il sera d'autant plus facile de s'en saisir que celles-ci rentreront dans le cadre méthodologique proposé, condition nécessaire pour faire le lien avec le niveau national. Les pistes de travail envisagées sont présentées plus haut. Elles constituent une première base mais ne sont pas exclusives.

Merci de transmettre votre proposition de manière privilégiée à l'adresse suivante :

planification-ecologique.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

La documentation relative à la démarche de la COP 2024 est disponible ici :

- L'ensemble de la démarche nationale : <https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>
- L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>

SG COP Hauts-de-France
DREAL Hauts-de-France
DRAAF Hauts-de-France
DREETS Hauts-de-France
Cabinet PwC France



Point d'avancement de la territorialisation de la
planification écologique en Hauts-de-France
Conférence des parties | Feuille de route préliminaire